

# CABANE DE SORNIOT

## Évaluation de la durabilité

---

Certificate of Advanced Studies (CAS) en tourisme,  
innovation et durabilité

Module « Enjeux du tourisme durable »

Frédéric Dorsaz  
Chemin des Cèdres 3, 1926 Fully  
frederic.dorsaz@gmail.com  
079 332 36 70

1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Présentation de la cabane de Sorniot</b>	<b>2</b>
2.1. Le Ski Club Chavalard Fully	2
2.2. Présentation du site de Sorniot	3
2.3. Histoire de la cabane de Sorniot	5
2.4. Caractéristiques, fonctionnement et activités de la cabane	7
2.4.1. Caractéristiques techniques	7
2.4.2. Fonctionnement	8
2.5. Clientèle et résultats de la cabane de Sorniot	10
<b>3. Principaux enjeux en termes de durabilité et définition de critères d'évaluation</b>	<b>11</b>
3.1. Dimension environnementale – Enjeux et critères d'évaluation	12
3.2. Dimension sociale – Enjeux et critères d'évaluation	13
3.3. Dimension économique – Enjeux et critères d'évaluation	13
<b>4. Évaluation de la durabilité de la cabane de Sorniot</b>	<b>14</b>
4.1. Boussole 21	14
4.2. Résumé de l'évaluation effectuée avec la Boussole 21	14
4.2.1. Dimension environnementale	15
4.2.2. Dimension sociale	16
4.2.3. Dimension économique	16
4.3. Perspectives d'amélioration de la durabilité de la cabane de Sorniot	16
4.3.1. Dimension environnementale	16
4.3.2. Dimension sociale	17
4.3.3. Dimension économique	18
4.3.4. Synthèse	18
<b>5. Évaluation et critique de l'instrument « Boussole 21 »</b>	<b>19</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>20</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>22</b>
<b>Annexes</b>	<b>23</b>

## 1. Introduction

En Suisse, « *Le réchauffement le plus marqué devrait se produire dans les Alpes. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter sans restriction, les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 2 à 4 °C d'ici le milieu du siècle. Il faut aussi s'attendre à ce que les précipitations diminuent en été, mais augmentent en hiver* »<sup>1</sup>. Partant de ce constat établi par le National Centre for Climate Services en 2018 et même si le réchauffement climatique est un problème global, il semble évident que les milieux de montagne doivent aussi agir en faveur du climat et tendre vers un développement plus durable.

Dans ce contexte, les regards et les critiques sont la plupart du temps tournés vers les destinations touristiques et les stations de ski. Toutefois, les cabanes de montagne sont également concernées pour les changements climatiques et ont un rôle à jouer ! En effet, elles sont pour la plupart implantées dans des sites particulièrement sensibles et doivent donc s'intégrer le mieux possible dans ces milieux.

Pour rappel, *le développement durable est un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures à venir de satisfaire leurs propres besoins*<sup>2</sup>. Aussi, pour ce travail, élaboré dans le cadre du CAS en tourisme, innovation et durabilité (formation continue UNIL-EPFL), et plus particulièrement pour le module « Enjeux du tourisme durable », il a été décidé d'évaluer la durabilité de la cabane de Sorniot à Fully (Valais, Suisse) dans le sens de la définition précitée. En effet, jusqu'à peu, il était évident d'analyser les impacts d'un projet ou d'un produit touristique sous l'angle financier ou des ressources humaines. Avec la prise de conscience écologique et du réchauffement climatique, il est devenu désormais pertinent d'évaluer ces impacts aussi en termes de durabilité.

Depuis quelques années, des outils d'évaluation de projets selon le développement durable ont été élaborés. Ils ont pour but de s'assurer la compatibilité des projets avec les trois dimensions du développement durable soit l'économie, l'environnement et la société. Selon l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'évaluation de la durabilité de projets (EDD) peut être définie de la manière suivante : « *L'EDD est une procédure consistant à évaluer les effets d'un projet dans le temps et l'espace, en fonction des principes du développement durable. Autrement dit, on évalue l'influence à court et à long termes sur l'économie, la société et l'environnement d'un territoire donné, au plan tant local que global. Lors de l'analyse proprement dite, on utilise un outil. Le résultat est une mise en évidence des forces et des faiblesses du projet en regard du développement durable, avec une vue d'ensemble synthétique. L'EDD permet en conséquence d'identifier les conflits d'objectifs et d'effectuer une pesée des intérêts. Selon le moment où elle a lieu et la finalité choisie, les résultats obtenus fournissent des éléments pour optimiser le projet, le justifier et le communiquer, ainsi que pour faciliter la prise de décisions.* »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> National Centre for Climate Services – Scénarios climatiques CH2018 Alpes

<sup>2</sup> Rapport Brundtland (1987)

<sup>3</sup> ARE (2007)

Le but de ce travail est premièrement d'évaluer la durabilité de la cabane de Sorniot à l'aide d'outils existants, en l'occurrence la Boussole 21 développée par le Canton de Vaud. Puis, sur la base des résultats de cette évaluation, il s'agit de mettre en évidence les risques et les opportunités pour la cabane de Sorniot en matière de développement durable et de proposer des pistes d'amélioration. L'objectif est également de poser un regard critique sur l'outil d'évaluation « Boussole 21 ».

Ce travail est donc structuré de la manière suivante :

- La première partie de ce rapport présentera la cabane de Sorniot (site / histoire / caractéristiques, fonctionnement et activités / clientèle et résultats de la cabane).
- Le chapitre suivant tentera de mettre en évidence les principaux enjeux en termes de durabilité et de définir des critères d'évaluation.
- Puis, les résultats de cette évaluation de la durabilité à l'aide de l'outil « Boussole 21 » seront exposés ainsi que des pistes d'amélioration en termes de durabilité.
- Finalement, le dernier chapitre se consacrera à une critique de l'instrument « Boussole 21 » et identifiera les enjeux et les difficultés de son application.

## **2. Présentation de la cabane de Sorniot**

### **2.1. Le Ski Club Chavalard Fully**

La cabane de Sorniot, située à 2'064 m d'altitude, est propriété du Ski Club Chavalard Fully (SCCF) dont le siège est à Fully en Valais (Suisse). Avant d'entrée dans une description précise de la cabane, il convient de bien comprendre les objectifs et le fonctionnement du SCCF.

Le SCCF, créé le 23 janvier 1937, est une association à but non lucratif. Selon ses statuts (annexe 1), le SCCF a pour but de développer le sport du ski et d'en faciliter la pratique à ses membres. Plus précisément, pour atteindre cet objectif, il doit (art. 2 des statuts) :

- Donner des cours de ski ;
- Organiser et subventionner des courses, des concours, des camps et des journées sportives ;
- Faciliter l'acquisition de matériel et la participation aux diverses activités ;
- Promouvoir les divers sports de neige,
- Aménager, construire ou louer des cabanes ou autres refuges.

Les statuts montrent que les objectifs du SCCF sont avant tout la promotion du ski et de la montagne bien avant les résultats économiques. Les cabanes de Sorniot et du Fénéstral représentent les plus importantes ressources financières du club. Toutefois, leur principal but est de subvenir à leurs besoins et d'assurer leur viabilité à long terme.

Pour répondre aux buts précités et termes de gouvernance, le SCCF est constitué de plusieurs sections, chacune dirigée par un comité de gestion (Figure 1) dont les tâches et les responsabilités sont également fixées dans les statuts (articles 30 à 42), soit :

- Section « Ski-Club » : Elle administre les affaires de la société et organise des activités telles que des sorties journalières de ski, un camp de ski, l'Assemblée générale, etc. ;
- Section « Mouvement OJ » (organisation jeunesse) : Celle-ci doit former les jeunes de 8 à 16 ans et propose des journées de ski et un camp de ski ;
- Sections « Cabane de Sorniot » et « Cabane de Fénéstral » : Ces deux sections ont pour tâches l'administration, le gardiennage, l'engagement de gérant, d'employés et/ou de bénévoles, de subvenir au besoin et l'entretien de la cabane, de surveiller la bonne tenue de l'établissement.

Depuis 2018, le SCCF a mandaté une fiduciaire pour le soutenir dans ses tâches administratives devenues de plus en plus complexes (déclarations fiscales et TVA, comptabilité, etc.).

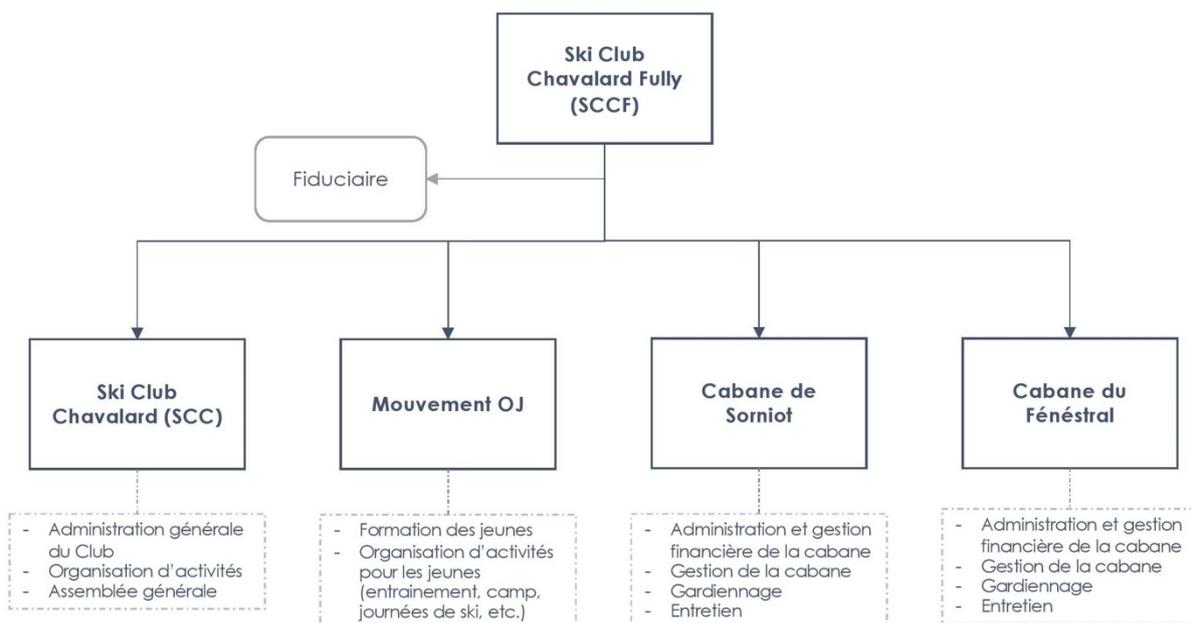


Figure 1 : Organigramme du Ski Club Chavalard Fully (F. Dorsaz)

En 2020, le Ski Club Chavalard Fully compte environ 320 membres et est une des sociétés les plus importantes de la Commune de Fully. Après avoir fêté dignement ses 80 ans, le SCCF a par ailleurs reçu le mérite sportif de la Commune en 2017.

## 2.2. Présentation du site de Sorniot

Le site de Sorniot est situé au cœur d'un cirque montagneux à 2'000 m d'altitude environ au-dessus du village de Fully en Valais (Suisse). « Sorniot » vient de l'ancien français « Chi ergneu », c'est-à-dire « rocher / mont découpé ou fait de petits gendarmes » (Chorgne en patois)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Ançay, Jean-Marie (2016)

Bien qu'un peu « aérien », le sentier menant à Sorniot est très apprécié des Fullierains et des touristes. Pour les accueillir, on y trouve donc les aménagements décrits ci-dessous mais également d'autres infrastructures (Figure 2) :

- Le Creux (de Branson) : quelques chalets privés qui étaient auparavant des étables ;
- Une colonie de vacances appartenant à la paroisse de Fully. Chaque été, la colonie permet à de nombreux enfants (150 environs) de passer une semaine de vacances à la montagne ;
- Une écurie et une laiterie ;
- Une chapelle construite en 1984 qui est dédiée à Saint-Bernard de Menthon et à Notre Dame des Neiges ;
- Le barrage de Sorniot et son lac, appelé aussi « Grand Lac ou Lac Supérieur de Fully ». Ce lac est ouvert à la pêche et nécessite le permis cantonal ;
- Plusieurs chemins de randonnée qui permettent de réaliser notamment le Tour du Portail, le Tour du Chavalard ou encore le Tour des Muverans ;
- Le bisse de la Vardète ;
- Et évidemment, la cabane de Sorniot à 2'064 m.

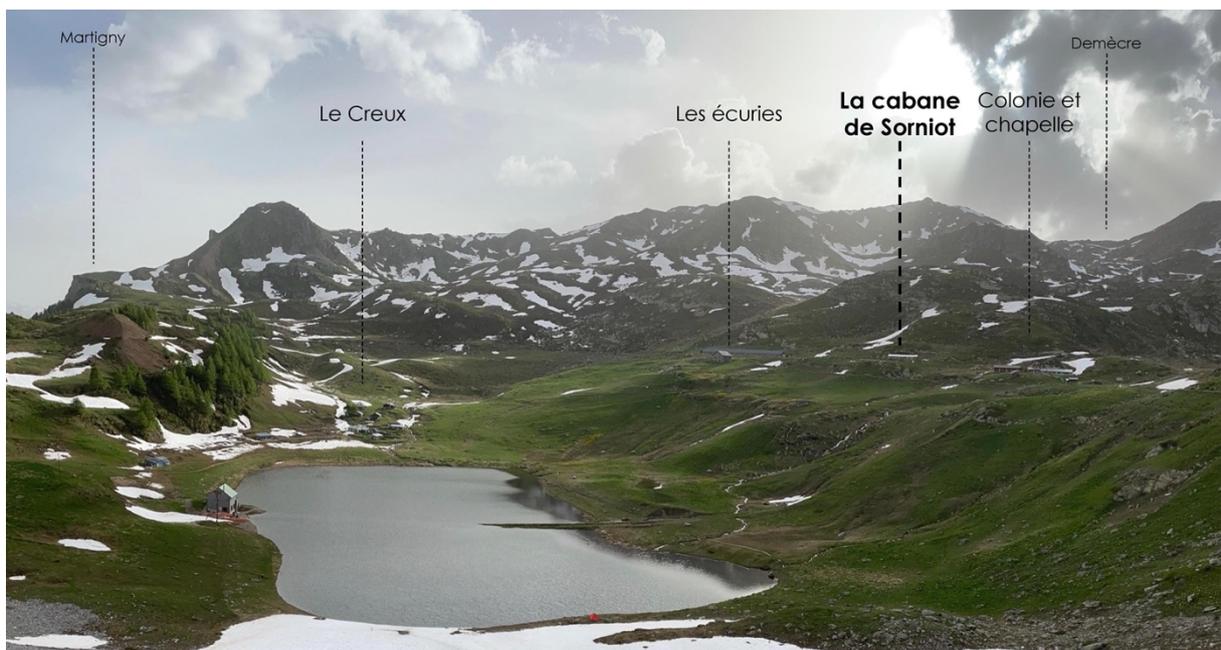


Figure 2 : Site de Sorniot et du lac Inférieur de Fully (F. Dorsaz, 19.06.2021)

Par ailleurs, les randonneurs peuvent y découvrir d'importantes valeurs naturelles et paysagères :

- Le Lac Inférieur de Fully (appelé également « Petit Lac »). Celui-ci est naturel et aussi ouvert à la pêche. C'est l'Amicale des Pêcheurs de Fully qui gère l'exploitation halieutique du lieu et un permis spécifique est requis.
- Une faune importante (chamois, bouquetin, gypaète, lagopède, etc.) et une riche flore (pelouses alpines, gentiane, etc.) ;
- De nombreux ruisseaux profitant à la flore et à la faune locale ;

- Des roches très diversifiées, le site étant notamment à la frontière entre la zone houillère de Dorénaz, le massif cristallin des Aiguilles Rouges et la nappe calcaire de Morcles ;
- Un panorama de plus de 35 sommets, pour certains très connus : Mont Fort (3'330 m), Mont Gelé (3'023 m), La Pierre Avoi (2'473 m), Grand Combin (4'314 m), Mont Vélan (3'730 m), etc.

Aucune route ne menant à Sorniot, le site est accessible uniquement à pied. En été, plusieurs points de départ permettent de rejoindre Sorniot :

- L'Erié, point de départ principal pour accéder à Sorniot, est atteignable en voiture soit depuis Fully via Chiboz soit depuis Ovronnaz via l'alpage de Randonnaz. L'été, une navette amène les randonneurs depuis Fully jusqu'à l'Erié (quatre allers-retours les samedis et dimanches de juillet et août / ou sur réservation). Depuis là, les randonneurs empruntent un sentier panoramique surplombant la plaine du Rhône et longeant la face Sud du Chavalard. La cabane est accessible par ce sentier en 1h15. Les familles privilégient cet accès car il compte un faible dénivelé. Toutefois, les enfants doivent être encadrés et les personnes sujettes au vertige n'apprécient pas toujours ce tracé.
- Les Garettes, facilement et rapidement accessible en voiture depuis Fully, demande une meilleure condition physique. En effet, le dénivelé est plus important que depuis Fully. Ce sentier est privilégié au printemps et à la fin de l'automne car il est moins soumis au risque d'avalanches et de chutes de pierres que le chemin de l'Erié. En 1h20 de marche, les randonneurs atteignent la cabane de Sorniot.
- Depuis Ovronnaz via le col du Fénéstral, en 2h30 de marche. Il s'agit de la principale solution pour atteindre la cabane uniquement par les transports publics.
- Champex d'Alesse via la cabane du Scex-Carroz (4h00). Cette variante d'accès est moins fréquentée.

En hiver, l'accès à la cabane se fait soit par Ovronnaz (via le col du Fénéstral) soit par Champex d'Alesse (via la cabane du Scex-Carroz). Toutefois, de bonnes connaissances de la région, des dangers d'avalanches et des conditions météo sont requises. Par conséquent, la cabane est peu fréquentée en hiver.

Les annexes 2 et 3 représentent les Hauts de Fully et le site de Sorniot de manière plus détaillée (implantation des infrastructures, accès aux départs des sentiers pédestres, sentiers pédestres principaux, etc.).

### 2.3. Histoire de la cabane de Sorniot

L'histoire de la cabane de Sorniot peut se conter en trois temps :

- Dès la fondation du Ski Club Chavalard Fully (SCCF) en 1937, ses membres fondateurs se sont fixés pour objectif de construire une cabane à Sorniot. Plusieurs projets ont été élaborés dans les années 1940 et 1950 mais aucun de ceux-ci n'aboutira. Dans les années 60, un projet de piste d'atterrissage pour avions ainsi qu'un développement de TéléOvronnaz jusque dans la région de Sorniot sont envisagés. Par conséquent, le SCCF relance l'idée d'un refuge en 1967. Cette première cabane sera inaugurée le 10 août 1969 (Figure 3).



Figure 3 : Cabane de Sorniot en 1969 (<https://sorniot.chavalard.com/>)

- Des agrandissements sont effectués en 1983 et 1984 (Figure 4). Entre temps, la cabane est équipée de l'électricité, de toilettes d'hiver, du téléphone, etc.



Figure 4 : Cabane de Sorniot en 1984 (<https://sorniot.chavalard.com/>)

- Au début des années 2000, les membres du SCCF envisagent d'agrandir et de rénover une nouvelle fois la cabane. Les travaux, effectués en grande partie par des bénévoles, dureront deux ans. Aussi, pour ses 40 ans, la cabane s'est offerte une nouvelle jeunesse (Figure 5). L'inauguration a eu lieu le 15 août 2009.



Figure 5 : Cabane de Sorniot en 2021 (F. Dorsaz)

Depuis cette date, la cabane est régulièrement entretenue mais n'a pas subi d'importantes travaux. Toutefois, des réflexions sont en cours pour un nouvel agrandissement qui concernerait principalement le local des gardiens. Celui-ci est très exigu et manque d'intimité.

En conclusion, même si le développement de TéléOvronnaz ne s'est jamais jusqu'à Sorniot (ni la piste d'atterrissage d'ailleurs), nous pouvons constater que l'histoire du Ski Club Chavalard Fully et de la cabane de Sorniot est fortement liée au développement du ski. Toutefois, en 2021, les activités du club sont autant estivales qu'hivernales.

## 2.4. Caractéristiques, fonctionnement et activités de la cabane

### 2.4.1. *Caractéristiques techniques*

La cabane de Sorniot, situé à une altitude de 2064 m, a une capacité totale de 46 places (extensible à 49 places (hors restrictions COVID-19)). Pour répondre aux nouvelles exigences de la clientèle, ces dernières sont réparties dans des dortoirs de différentes tailles : un dortoir de douze places, un de huit, trois de six et deux de quatre places. Tous les lits sont équipés de duvets nordiques (des sacs à viande et des taies d'oreiller sont exigés). La cabane étant souvent occupée par des familles, un lit pour bébé complète l'offre de literie.

La cabane propose un certain confort aux randonneurs pour un refuge de montagne. En effet, grâce au raccordement au réseau communal, elle dispose de l'eau courante et de l'électricité. Elle est également équipée de toilettes et de douches, ces dernières étant payantes. La cuisine est entièrement équipée et possède des appareils électroménagers professionnels (four, cuisinière à gaz, machine à laver la vaisselle, etc.).

Les gardiens possèdent un local qui est certes exigu mais indépendant du reste de la cabane. Ils bénéficient également de sanitaires personnels. La cave est accessible à l'aide d'une trappe dans le local des gardiens sans sortir de la cabane. Au sous-sol, la cabane dispose de plusieurs frigos et congélateurs ainsi qu'un garde-manger. Toutefois, l'humidité de la cave pose quelques difficultés pour la conservation des produits frais (fruits et légumes). On y trouve également les appareils techniques tels que pompe à chaleur (air-eau), machine à laver et séchoir à linge, etc. La Figure 6 présente l'intérieur de la cabane en quelques images.

En résumé, bien que située à plus de 2'000 m d'altitude et n'étant pas accessible en transports motorisés, la cabane de Sorniot est très bien équipée ce qui facilite grandement le travail des gardiens et propose un certain confort apprécié des randonneurs.



Figure 6 : La cabane de Sorniot en images (en haut : réfectoire, cuisine, dortoir type / en bas : local des gardiens à agrandir) (F. Dorsaz, 19.06.2021)

#### 2.4.2. Fonctionnement

Comme cela a été dit, la cabane de Sorniot appartient au Ski Club Chavalard de Fully (SCCF), association à but non lucratif, et est basée principalement sur le bénévolat. Toutefois, la cabane de Sorniot est la seule entité du SCCF qui engage deux gardiens pour la saison estivale. Ceux-ci sont donc des employés du club pour quelques mois (une centaine de jours). Plus en détails, la cabane de Sorniot est organisée de la manière suivante :

- Un comité de gestion de 5 à 7 personnes  
Il comprend un responsable des gardiens, un caissier, un responsable des réservations, un responsable des travaux, un responsable marketing et deux membres. En 2021, seuls cinq postes sont pourvus et le comité de gestion est en permanence à la recherche de nouveaux membres. Ce comité gère tout le fonctionnement de la cabane soit : les « ressources humaines » (gestion des gardiens bénévoles (planning, recherche de nouveaux membres, etc.), recrutement des gardiens d'été et toutes les tâches y relatives (administration, salaires, permis de travail), ...), l'organisation des activités, des travaux, des ravitaillements, etc.
- Environ 35 gardiens bénévoles  
Ils aident le comité de gestion pour l'organisation et la tenue des activités de la cabane et gardiennent la cabane les week-ends de basse saison.
- Deux employés, appelés aussi « gardiens d'été »  
Ils gardiennent la cabane tous les jours de la haute saison et proposent également leurs propres activités (journée ou week-end de yoga, d'entraînement au trail, soirées à thèmes, etc.). Les week-ends de forte affluence, ils sont aidés par des aide-gardiens (familles, amis, gardiens bénévoles, enfants de gardiens bénévoles, étudiants, etc.).

La cabane de Sorniot possède trois modes de fonctionnement selon les saisons :

- « Haute saison » : de fin juin à fin septembre  
La cabane est gardiennée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. A midi, les repas sont à la carte. Par contre, le soir, un menu unique est proposé par les gardiens. Ces derniers préparent un buffet pour le déjeuner.
- « Basse saison » : de mai à fin juin et de fin septembre à fin octobre  
Durant cette saison, la cabane est gardiennée par les bénévoles uniquement le week-end (du samedi 11h au dimanche 15h environ). Les randonneurs bénéficient des mêmes prestations que durant la haute saison pour ces deux jours.  
Durant la semaine, la cabane n'est pas gardiennée. Les randonneurs ont accès au réfectoire, aux toilettes et à un dortoir. Des plaques de cuisson et des casseroles sont à disposition au réfectoire.
- « Saison hiver » : de novembre à mai  
En hiver, la cabane n'est pas du tout gardiennée et seul le réfectoire reste ouvert. Une dizaine de matelas et des couvertures, des casseroles et des plaques de cuisson sont disponibles au réfectoire. En hiver, il n'y a pas d'eau courante. Pour l'eau, les randonneurs doivent faire fondre la neige. Finalement, seules les toilettes d'hiver à l'extérieur de la cabane sont disponibles (au nord de la cabane).

Tout au long de la basse et de la haute saison, diverses activités sont organisées par les membres de la cabane de Sorniot. A titre d'exemple, voici le programme 2021 :

- 16 mai : Ouverture de la cabane (début de la basse saison)
- 12 et 13 juin : Nettoyage
- 19 juin : ravitaillement
- 20 juin : début du gardiennage d'été (début de la haute saison)
- Juillet et août : grillades tous les dimanches
- 15 août : traditionnelle fête sur l'alpe (messe, apéro offert, raclette à gogo)
- 26 septembre : Course Fully – Sorniot / Trail des cabanes (fin de la haute saison)
- 6 novembre : Fermeture de la cabane (passage en mode « hiver »)

A cela s'ajoute des activités proposées par les gardiens d'été (soirées thématiques, soirées « burgers », concerts, etc.).

## 2.5. Clientèle et résultats de la cabane de Sorniot

D'une part, la cabane est facilement accessible et, d'autre part, le site de Sorniot accueille une colonie de vacances pour enfants durant l'été. Par conséquent, beaucoup de familles arpentent les sentiers des Hauts de Fully. La région est quand même fréquentée par des randonneurs plus aguerris qui gravissent le Chavalard ou la Dent de Morcles. Certains randonnent également sur plusieurs jours, sur le tour des Muverans, par exemple. Le lieu accueille également de plus en plus de vététistes, de traileurs, etc. Bien que principalement familiale et à l'exception des alpinistes, la clientèle qui fréquente cette région est très diversifiée.

Par conséquent, le comité de gestion a décidé de pratiquer des prix raisonnables et adaptés à cette clientèle. La demi-pension (nuit, souper, déjeuner) est fixée à 14 CHF pour les enfants de 2 à 7 ans, de 37 CHF pour les enfants de 8 à 13 ans et à 60 CHF dès 14 ans. Des réductions sont prévues pour les groupes et les familles<sup>5</sup>.

Jusqu'en 2017, la comptabilité était gérée uniquement par des bénévoles qui, pour la plupart d'entre eux, ne sont pas des professionnels dans ce domaine. Par conséquent, en 2018, il a été décidé d'attribuer la gestion de la comptabilité de l'ensemble du SCCF à une fiduciaire. En effet, cette tâche devenait de plus en plus compliquée (TVA, impôts, etc.) pour des « amateurs » avec un important risque d'erreurs.

Le Tableau 1 présente les résultats de la cabane de Sorniot depuis 2017. Aussi, nous pouvons constater que le chiffre d'affaires augmente régulièrement chaque année. Le bénéfice varie fortement en fonction des amortissements et des achats effectués durant chaque saison. Par exemple, les résultats 2019 ont été impactés par le remplacement d'un four traditionnel par un four professionnel dont le coût dépasse 10'000 CHF. De plus, les charges salariales peuvent aussi varier d'une année à une autre, notamment en fonction des primes versées aux gardiens d'été en fin de saison et calculées sur la base du chiffre d'affaires réalisé entre juin et septembre. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la cabane de Sorniot n'a plus que 30'000 CHF de dettes sous forme de crédit LIM (actuel crédit NPR) à rembourser au Canton du Valais.

Les nuitées quant à elles, augmentent également régulièrement sauf en 2020. En effet, à cause de la pandémie du COVID-19, la capacité de la cabane a dû être réduite

---

<sup>5</sup> Cabane de Sorniot (2021) : site Internet (tarifs)

d'un tiers environ. Cette crise n'a pas empêché de réaliser un chiffre d'affaires record en 2020. Beaucoup de randonneurs se sont donc arrêtés et ont consommé à la cabane sans pour autant y dormir. Avec une baisse des nuitées, le bénéfice a également été impacté, la marge sur la vente de boissons ou de repas étant moindre que sur des nuitées.

Les nuitées nous informent également que la clientèle qui fréquente la cabane est locale. En effet, la plus grande partie des personnes qui passent une ou plusieurs nuits vient de Suisse. Une faible partie de cette clientèle (12% environ) est internationale.

Année	Chiffre d'affaires	Bénéfice / Perte		Nuitées (provenance)			
	(CHF)	Avant amortissement (CHF)	Après amortissement (CHF)	Fully	Suisse	Autre	TOTAL
2017	127'428	17'017	17'017				1'063
2018	131'532	21'422	-2'174				1'150
2019	140'050	6'990	492	93	1'092	153	1'338
2020	153'195	13'176	-509	163	864	137	1'164

Tableau 1: Chiffres d'affaires, résultats d'exploitation et nuitées de la cabane de Sorniot - Période 2017-2020

### **3. Principaux enjeux en termes de durabilité et définition de critères d'évaluation**

La majorité des cabanes de montagne sont implantées dans des sites particuliers par rapport à une offre d'hébergement touristique classique telle que les hôtels, les « Bed and Breakfast », etc. En effet, elles sont en principe difficilement accessibles et situées dans des environnements généralement sensibles. L'intégration de ces constructions dans ces milieux est un enjeu majeur tant d'un point de vue de la protection du paysage et de la protection de la nature que sous l'angle économique et social.

Les sous-chapitres suivants identifient, d'une part, les principaux enjeux en termes de durabilité de la cabane de Sorniot en fonction des trois dimensions du développement durable. D'autre part, dans chacun de ces chapitres, une grille de critères et de sous-critères a été établie sur la base de la Boussole 21 afin d'évaluer par la suite la durabilité de la cabane de Sorniot. Finalement, ces critères ont été mis en relation avec les objectifs de développement durable (de l'Agenda 2030 des Nations Unies<sup>6</sup>) qui concernent plus particulièrement la cabane de Sorniot.

<sup>6</sup> Objectifs du développement durable, ONU

### 3.1. Dimension environnementale – Enjeux et critères d'évaluation

Dans ces milieux montagnards éloignés et déconnectés des sites urbanisés, une des problématiques les plus importantes est la consommation en énergie, en eau et en matériaux ainsi que la gestion de l'eau et des déchets.

Les questions liées à la mobilité sont également très importantes. En effet, pour se rendre au départ des sentiers menant aux cabanes de montagne, les randonneurs, notamment, doivent souvent utiliser la voiture.

Les refuges construits dans des milieux préservés ont un impact important sur le paysage. De plus, la fréquentation toujours plus importante induit une pression plus forte sur les milieux naturels.

	CRITERES	SOUS-CRITERES	OBJECTIFS DD 2030
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Diversité biologique et espace naturel</b>	Habitats des espèces rares et menacées	    
		Habitats des espèces courantes	
		Surfaces proches de l'état naturel	
		Régulation des populations d'espèces sensibles	
	<b>Énergie</b>	Consommation d'énergie des bâtiments	
		Consommation d'énergie des services et de l'industrie	
		Production d'énergie renouvelable	
		Sources d'énergies locales	
	<b>Mobilité et territoire</b>	Attractivité des transports publics	
		Attractivité de la mobilité douce	
<b>Consommation de matériaux et recyclage</b>	Quantité de déchets		
	Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés		
	Taux de recyclage des déchets non organiques		
	Taux de recyclage des organiques		
	Traitement des déchets spéciaux		
<b>Gestion et qualité du sol et de l'eau</b>	Durée de vie des produits		
	Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol		
	Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol		
	Consommation d'eau		
<b>Qualité de l'air extérieur et intérieur</b>	Quantité d'eaux usées		
	Émissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2)		
	Émissions des poussières fines (PM10)		
<b>Changement climatique et risques</b>	Pollution sonore		
	Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail		
	Émissions de gaz à effet de serre		

Figure 7: Dimension "Environnement" - Critères et sous-critères d'évaluation de la durabilité et leurs liens avec les ODD (F. Dorsaz)

### 3.2. Dimension sociale – Enjeux et critères d'évaluation

D'un point de vue social, les cabanes de montagne peuvent jouer un rôle important d'éducation et de sensibilisation des touristiques par rapport à la fragilité de ces milieux vis-à-vis des impacts du changement climatique.

Les refuges offrent des activités de loisirs et sportives. Par conséquent, elles sont un moyen de promotion de la santé et de prévention.

Une bonne gouvernance facilite la gestion d'une cabane de montagne.

	CRITERES	SOUS-CRITERES	OBJECTIFS DD 2030
<b>SOCIETE</b>	<b>Santé et prévention</b>	Promotion de la santé et prévention Accidents de trafic, de ménages et professionnels Activités sportives propices à la santé	 
	<b>Formation, éducation, activités sportives et culturelles</b>	Offre sportive Offre de loisirs	
	<b>Cadre de vie et espace public</b>	Cadre de vie	
	<b>Droits et sécurité</b>	Égalité des chances Égalité entre hommes et femmes	
	<b>Gouvernance, vie politique et associative</b>	Acceptabilité du projet Participation des acteurs dans les décisions Vie politique et associative Structures d'organisation plus efficaces	

Figure 8 : Dimension "Société" - Critères et sous-critères d'évaluation de la durabilité et leurs liens avec les ODD (F. Dorsaz)

### 3.3. Dimension économique – Enjeux et critères d'évaluation

Sous l'angle économique, un aspect important est la création et la distribution de richesses (création de postes de travail, productivité économique).

Le tourisme en général est souvent guidé par les saisons. Cet aspect est encore plus marqué pour les refuges de montagne dont la période d'ouverture est souvent très courte (quelques mois par année). La viabilité économique et la maîtrise des risques liées à cette saisonnalité sont donc des enjeux importants.

CRITERES		SOUS-CRITERES	OBJECTIFS DD 2030	
<b>ECONOMIE</b>	<b>Création et distribution de richesses</b>	Création de valeurs		
		Postes de travail		
		Productivité de l'activité économique		
		Différences de revenus		
		Retombées sur l'environnement économique local		
	<b>Finances publiques</b>	Justification du besoin d'argent public		
		Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité		
		Recettes fiscales provenant des personnes morales		
		Recettes fiscales provenant des personnes physiques		
		Capacité d'action de la collectivité publique		
	<b>Faisabilité et viabilité du projet</b>	Investissements		
		Produits et charges d'exploitation		
		Renouvellement des infrastructures		
		Risque financier		
		Contraintes légales		
	<b>Conformité et adéquation aux besoins</b>	Analyse des besoins – adéquation offre/demande		
		Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés		
		Gouvernance du projet		

Figure 9 : Dimension "Société" - Critères et sous-critères d'évaluation de la durabilité et leurs liens avec les ODD (F. Dorsaz)

## 4. Évaluation de la durabilité de la cabane de Sorniot

### 4.1. Boussole 21

Pour analyser la durabilité de la cabane de Sorniot, le choix de l'instrument d'évaluation s'est porté sur la « Boussole 21 » mise à disposition par le Bureau de la durabilité de l'État de Vaud. En effet, celui-ci est déjà utilisé dans de nombreux cantons et est reconnu au niveau national. De plus, il semble que le Canton du Valais souhaite également utiliser cet outil<sup>7</sup>.

Selon le guide d'utilisation<sup>8</sup>, *Boussole21 est un outil d'évaluation de projets qui permet de dresser rapidement le profil des forces et faiblesses d'un projet dans les trois dimensions du développement durable – économie, environnement et société. Il se compose de 19 critères (qualitatifs) à évaluer et de sous-critères. Les résultats de l'évaluation sont réunis dans un rapport comprenant la liste des critères, accompagnés de leur évaluation et de leur commentaire. Un graphique en radar illustre les impacts du projet dans les trois pôles du développement durable.*

### 4.2. Résumé de l'évaluation effectuée avec la Boussole 21

En préambule, il convient de rappeler qu'il s'agit de l'évaluation d'un produit touristique existant. Les résultats de cette évaluation ont donc pour but principal de dresser un bilan de la cabane de Sorniot sous l'angle du développement durable. Cette analyse doit permettre également d'identifier les améliorations qui peuvent être apportées dans la gestion de la cabane d'un point de vue du développement

<sup>7</sup> Nouvelliste (07.02.2020) : Le Valais veut évaluer la durabilité de ses projets

<sup>8</sup> Boussole 21 (octobre 2010)

durable. Elle peut également mettre en évidence les points importants à prendre en compte pour les futurs projets de la cabane, notamment l'agrandissement du local des gardiens.

D'une manière générale et à l'aide du graphique « radar » ci-dessous (Figure 10), l'évaluation « développement durable » de la cabane de Sorniot montre que sa gestion et son exploitation se fait déjà dans une perspective de durabilité, la majorité des critères prise en considération ayant été jugée favorable voire très favorable.

Les chapitres ci-dessous résumant les résultats de l'évaluation pour les trois dimensions du développement durable. L'ensemble de l'analyse se trouvent en annexe 5 de ce rapport.

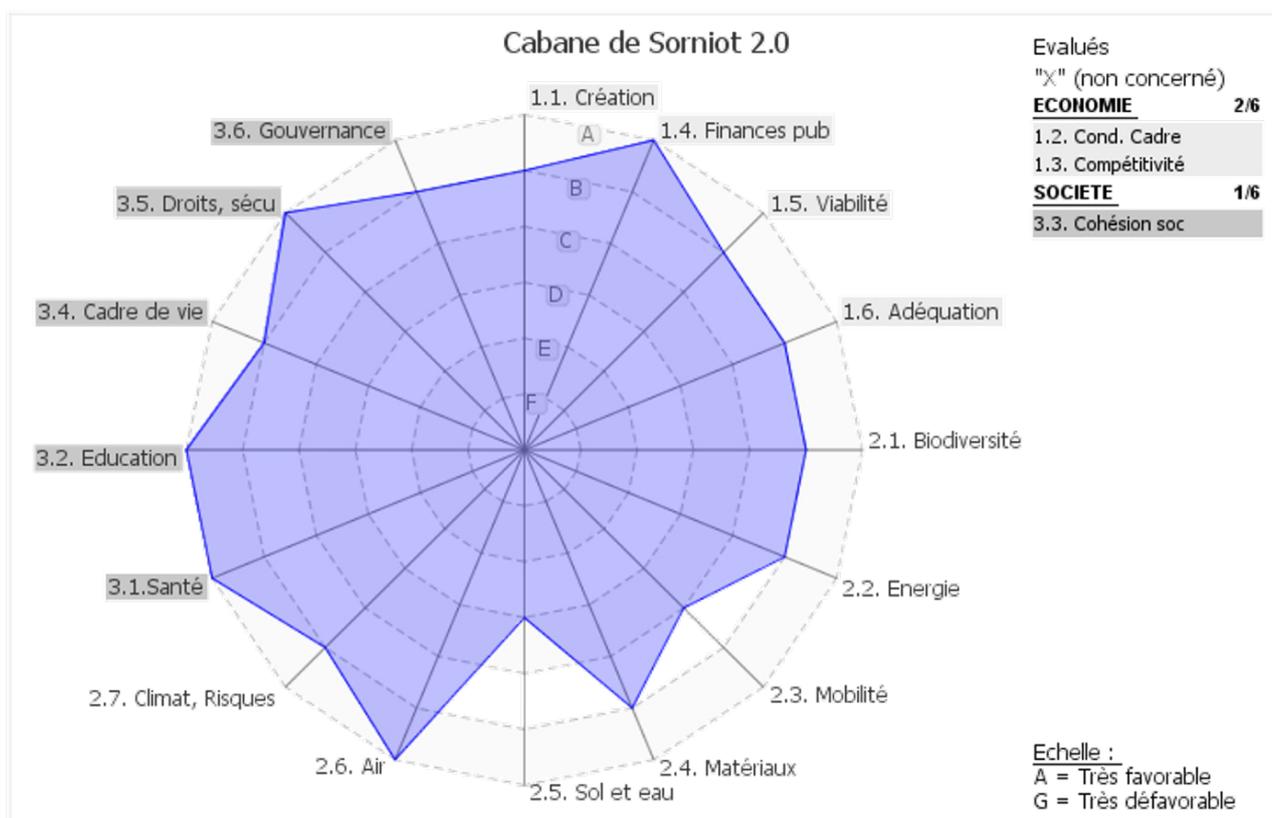


Figure 10 : Évaluation de la durabilité de la cabane de Sorniot - Graphique radar "Boussole 21"

#### 4.2.1. Dimension environnementale

Dans sa dimension environnementale, l'analyse de durabilité faite à l'aide de la Boussole 21 met en évidence clairement plusieurs points à améliorer :

- Gestion des eaux, notamment les eaux usées ;
- Mobilité, accessibilité aux départs des sentiers menant à la cabane ;
- Gestion de la hausse de la fréquentation des milieux de montagne.

Toutefois, pour ces critères, la cabane de Sorniot ne peut que jouer un effet de levier, notamment auprès des autorités politiques. En effet, il s'agit de problématique relevant d'une échelle communale voire intercommunale et la marge de manœuvre de la cabane est faible.

D'un point de vue environnemental, la cabane de Sorniot peut toutefois mener des réflexions pour trouver des moyens d'économiser sa consommation en ressources, en particulier l'eau, l'énergie et les matériaux. Des réflexions doivent également être entreprises pour optimiser la gestion des déchets.

#### 4.2.2. *Dimension sociale*

L'axe « social » est jugé comme favorable à très favorable. En effet, la cabane de Sorniot peut jouer un rôle important pour la santé et la prévention. De plus, elle offre un cadre de vie et de détente exceptionnel.

Dans cette dimension, le risque le plus grand concerne le système de gestion basé sur le bénévolat. En effet, les associations bénévoles sont soumises à toujours plus de contraintes et de responsabilité tant administratives que juridiques. Le risque est le désengagement ou le non-engagement des personnes en tant que bénévoles. L'aspect "contrainte" de cette fonction est de plus en plus prédominant par rapport à la satisfaction d'entreprendre une action pour le bien de la collectivité. Les associations bénévoles sont également soumises à de plus en plus de responsabilités. Ce risque est aussi indirectement lié au système de gouvernance du Ski Club Chavalard Fully qui pourrait être optimisé. En effet, sa structure, basée sur quatre comités distincts en partie indépendants, est complexe et manque de transparence et d'efficacité.

#### 4.2.3. *Dimension économique*

Dans sa dimension économique, la cabane de Sorniot engendre des retombées économiques directes et indirectes pour la région, crée des emplois et utilise peu de finances publiques.

Toutefois, elle doit être particulièrement attentive à offrir de bonnes conditions de travail pour fidéliser ses gardiens d'été et, indirectement sa clientèle. Elle doit également analyser avec attention ses ressources financières afin d'assurer sa viabilité et de permettre les investissements futurs inévitables avec le temps et les conditions climatiques de la moyenne montagne.

### 4.3. Perspectives d'amélioration de la durabilité de la cabane de Sorniot

Cette évaluation de la durabilité de la cabane de Sorniot à l'aide de la « Boussole 21 » a permis de mettre en évidence des potentiels d'amélioration pour chaque critère pris en considération. Dans ce chapitre, les principales pistes pour améliorer la durabilité de la cabane de Sorniot sont décrites, les détails se trouvant dans l'annexe 5.

#### 4.3.1. *Dimension environnementale*

D'un point de vue environnemental, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être évoquées :

- Les transports en hélicoptère ont un impact important sur l'évaluation de la durabilité de la cabane. Certes, il n'est pas envisageable d'abandonner totalement l'utilisation de l'hélicoptère, aucun autre accès motorisé n'étant possible. Toutefois, une optimisation de la gestion des stocks de marchandises, des déchets, etc. ainsi qu'une meilleure collaboration entre les différents acteurs des Hauts de Fully permettraient probablement de diminuer le nombre de rotations par saison.
- Au niveau énergétique, 100% de l'électricité est d'origine suisse et renouvelable (Annexe 4). D'un point de vue énergétique, la cabane pourrait agir sur deux axes. Le premier serait de réduire autant que possible sa consommation d'énergie, par exemple en choisissant des appareils à faible consommation lors de leur remplacement. Ce critère n'est que peu pris en compte pour l'instant. Un entretien régulier de ces appareils pourrait également allonger leur durée de vie. Un second axe serait de produire de l'énergie renouvelable par le biais de la pose de panneaux solaires. Cet aspect devrait être étudié lors de la planification des prochains travaux d'importance, notamment l'agrandissement du local des gardiens.
- En termes de mobilité, soit d'accès à la cabane et plus particulièrement aux départs des sentiers y menant, la cabane pourrait sensibiliser ses clients au développement durable et les inciter à covoiturer (communication via le site Internet, etc.), mettre en avant les accès possibles en transports publics, etc. La cabane pourrait également mieux collaborer avec la Commune de Fully et l'Office du tourisme pour mettre en avant la navette qui permet de relier les Hauts de Fully durant l'été, celle-ci étant en sursis à ce jour !
- Le comité de la cabane pourrait sensibiliser ses gardiens au développement durable qui à leur tour sensibiliseront les clients (préservation de la nature et du paysage / limitation et tri des déchets / économie d'eau et d'énergie / etc.
- En ce qui concerne la gestion des eaux usées, la cabane pourrait collaborer avec la Commune et/ou le Canton pour cette problématique qui concerne l'ensemble des Hauts de Fully. Dans un premier temps, la cabane pourrait analyser s'il est envisageable de remplacer les produits de nettoyage chimiques par des produits plus naturels.
- Des mesures pour diminuer les problèmes de résonance dans le réfectoire devraient être mises en place pour le confort des clients mais aussi des gardiens ;
- La réalisation d'un écobilan de la cabane pourrait être envisagée.

#### 4.3.2. *Dimension sociale*

Dans l'axe « social », plusieurs pistes d'amélioration ont pu être identifiées :

- L'agencement du local gardien doit être revu pour améliorer le confort des gardiens. Une étude de faisabilité est en cours et les premiers résultats devraient être présentés à l'assemblée des gardiens prochainement. Dès lors, les prochaines étapes, soit l'approbation par l'assemblée générale du Ski Club Chavalard Fully, l'obtention de l'autorisation de construire et la recherche de financement, devront être planifiées.
- Des discussions avec la Commune de Fully et l'Office du tourisme doivent être entreprises pour mieux gérer la cohabitation des « utilisateurs » de la montagne (conflits potentiels entre randonneurs, vététistes, etc.), notamment en vue d'une éventuelle pose de bornes de recharge pour les VTT électriques.

- Le système de gouvernance du Ski Club Chavalard Fully devrait être questionné pour améliorer sa transparence et son efficacité.
- La recherche de nouveaux bénévoles est un enjeu majeur pour la cabane notamment pour assurer la pérennité de son fonctionnement. Une meilleure promotion ou/et valorisation du statut et du rôle de bénévole permettrait peut-être d'atteindre ce but. Le comité pourrait, par exemple, envisager de déléguer certaines tâches, notamment administratives, à des professionnels.

#### 4.3.3. *Dimension économique*

Sous l'angle économique, plusieurs axes d'action différents peuvent être proposés :

- Avec l'aide de la fiduciaire, une analyse fine de la comptabilité de la cabane devrait être entreprise afin d'assurer sa viabilité économique et de garantir des capacités financières suffisantes pour ses investissements futurs.
- Les conditions de travail et le système salarial (salaire de base + primes de performance) doivent être analysés dans le but de fidéliser les gardiens d'été.
- La cabane se fournit déjà en produits locaux. Toutefois, il existe probablement encore un potentiel d'amélioration dans ce domaine afin de favoriser l'économie de la région.
- Comme il a été dit, la cabane fait partie intégrante du Ski Club Chavalard Fully qui est une association à but non lucratif. La croissance économique n'est donc pas un but en soi pour la cabane et des objectifs de fréquentation ne sont pas fixés. Toutefois, il est important pour les membres du club et de la cabane d'avoir des finances saines et qui permettent d'assurer son avenir notamment si des travaux importants doivent être prévus.  
Dans ce sens, des réflexions devraient être menées afin d'optimiser au minimum la fréquentation de la cabane selon les saisons (par exemple avec une meilleure occupation la semaine et en dehors de la très haute saison (juillet – août)).
- Il convient d'améliorer la collaboration avec les différents acteurs des Hauts de Fully (propriétaires de chalets, cabanes, alpage, colonie, les pêcheurs, Commune), d'une part, pour minimiser les transports en hélicoptères et, d'autre part, pour la problématique de la gestion des eaux usées.

#### 4.3.4. *Synthèse*

Cette évaluation de la durabilité de la cabane de Sorniot a permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration pour les trois dimensions du développement durable.

Pour certaines de ses mesures, la cabane n'est pas entièrement maître de son destin et doit envisager d'entreprendre des collaborations et des discussions avec les différents acteurs des Hauts de Fully notamment les propriétaires de chalets, l'alpage, la colonie, les cabanes, les pêcheurs, la Commune de Fully, l'Office du tourisme.

Pour d'autres mesures, la cabane peut agir rapidement. Toutefois, la cabane fonctionne principalement grâce au bénévolat. Sa capacité d'agir est donc limitée notamment d'un point de vue des ressources humaines. Aussi, tout l'enjeu désormais est de prioriser la réalisation de ses mesures.

## **5. Évaluation et critique de l'instrument « Boussole 21 »**

Comme cela a été vu, l'instrument de la Boussole 21 a été choisi pour évaluer la durabilité de la cabane de Sorniot. Aussi, les enjeux et difficultés suivants ont été identifiés :

- La pertinence des indicateurs définis dans la Boussole 21 pour un projet/produit touristique tel qu'une cabane de montagne.  
En effet, il semble que ces critères ont été définis pour des projets de plus grande échelle et plus conceptuels, par exemple pour un projet de loi ou de plan directeur. En d'autres termes, les critères ne semblent pas toujours adaptés pour des projets/produits touristiques de petite échelle mais la possibilité offerte pour la Boussole 21 de commenter l'évaluation (justification, risques et potentiel d'amélioration) permet de « contourner » cette difficulté et de préciser la manière dont les critères ont été pris en compte. De plus, le document « Comment évaluer les critères ? & Explications des sous-critères »<sup>9</sup> est d'une grande aide pour comprendre les sous-critères et faciliter l'évaluation et la notation des critères.
- Une bonne connaissance du projet/produit touristique est nécessaire pour rendre l'évaluation plus aisée et plus rapide.
- L'évaluation avec la Boussole 21 est essentiellement qualitative et non quantitative. Aussi, il y a un risque de subjectivité dans l'évaluation et l'attribution des notes. Pour y remédier, il convient d'évaluer le projet/produit touristique en groupe. Pour la cabane de Sorniot, cette évaluation aurait pu être faite avec le comité de la cabane, des gardiens bénévoles et/ou les gardiens d'été par exemple. Dans le cadre de ce travail, cela n'a malheureusement pas pu être entrepris par manque de temps. En effet, d'une part, il s'agit d'une période très chargée pour la cabane qui doit lancer la saison d'été entre mai et juin. D'autre part, en 2021, de nouveaux gardiens d'été ont été engagés et ne connaissent pas encore très bien la cabane à ce jour.
- Pour l'application de la Boussole 21 à la cabane de Sorniot, une des difficultés rencontrées est d'évaluer principalement un projet touristique existant et non un projet concret. Aussi, il a parfois été difficile de choisir une note sans référence (par exemple évaluation avant et après le projet) et, donc, sans une part de subjectivité.
- Finalement un des enjeux principaux est la réalisation des mesures d'amélioration et leur suivi. Aussi, pour un projet touristique, il semble important de réaliser cette évaluation à différents stades (début du projet / pendant sa mise en œuvre / après sa réalisation). Dans le cadre d'un produit touristique existant, une évaluation régulière peut être mise en place afin de s'assurer que les potentiels d'amélioration ont bien été réalisés (système de controlling).

---

<sup>9</sup> Boussole 21 : Comment évaluer les critères ? & Explications des sous-critères

## 6. Conclusion

Selon HotellerieSuisse, en Suisse, l'hôtellerie et le tourisme sont largement concernés par les différents aspects du développement durable. Ce constat s'impose non seulement en raison des obligations légales citées, mais s'explique aussi par l'importance pour le tourisme suisse de préserver une nature et des paysages intacts. Les expériences de la nature et en plein air constituent un pilier central de l'offre touristique suisse, en plus de constituer des arguments de vente importants du tourisme national<sup>10</sup>. En offrant des possibilités d'hébergement, les cabanes de montagne, dont celle de Sorniot, peuvent être assimilées d'une certaine manière à l'hôtellerie. Les refuges se sentent également concernés, si ce n'est plus, par le développement durable. En effet, ils sont, pour la majorité d'entre eux, situés dans des milieux particulièrement sensibles qu'ils convient de préserver. Par conséquent, chaque cabane de montagne devrait réaliser une évaluation de la durabilité pour tout projet ou pour établir un état des lieux et réfléchir à des pistes d'amélioration.

En effet, grâce aux outils à disposition et à l'aide du cas étudié dans ce rapport, soit la cabane de Sorniot, on peut constater qu'une évaluation de la durabilité permet :

- D'obtenir une vision globale d'un projet ou d'un produit touristique et d'en identifier rapidement les conflits dans les trois dimensions du développement durable : économie, environnement, société ;
- D'identifier les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités d'un projet ou d'un produit touristique existant ;
- De constater les potentiels d'amélioration d'un point de vue du développement durable ;
- De définir des mesures à prendre et de les prioriser spatialement et temporellement ;
- De faciliter la prise de décisions et la communication en mettant en avant des arguments autres que financiers.

Pour la cabane de Sorniot, aucune évaluation de la durabilité n'a été réalisée jusqu'à ce jour. Cela ne veut pas pour autant dire qu'aujourd'hui elle ne tient pas compte du développement durable. En effet, des mesures ont été prises dans ce sens depuis plusieurs années. A titre d'exemples, on peut citer : augmentation de la consommation de produits locaux, questionnement au niveau de la gestion des stocks pour diminuer les rotations en hélicoptère, meilleure gestion des déchets, sensibilisation de la clientèle sur les déchets, etc.

L'application de l'instrument de la Boussole 21 à la cabane de Sorniot a permis de mettre en évidence ses points forts, ses faiblesses, les risques et les opportunités dans les trois domaines du développement durable (économie, environnement, société). Les résultats permettront au comité de gestion de mieux organiser et d'optimiser ses réflexions futures. Il pourra définir des mesures et prioriser ses actions en fonction des ressources à disposition tant financières qu'humaines. De plus, le guide de la Boussole 21<sup>11</sup> présente également une méthodologie pour la communication des résultats. En effet, un des enjeux majeurs est de bien informer les différents acteurs concernés par la cabane et de sensibiliser la clientèle à cette thématique.

---

<sup>10</sup> HotellerieSuisse (2021)

<sup>11</sup> État de Vaud (2010) : Jalons 8 – Boussole 21

L'évaluation de la durabilité effectuée dans le cadre de ce travail s'est concentrée sur l'état et le système de fonctionnement actuels de la cabane de Sorniot. Il sera désormais important de prendre en compte le développement durable dans le suivi de l'exploitation de la cabane et, également, dans les activités qu'elle propose et les futurs projets (par exemple : futurs rénovations et agrandissements). En effet, le développement durable n'est pas un but à atteindre mais constitue une démarche ou/et un processus d'évolution.

## **Bibliographie**

Boussole 21 (octobre 2010) : Outil d'évaluation de la durabilité des projets – Guide d'utilisation

<http://www.boussole21.ch/>

Boussole 21 : Comment évaluer les critères ? & Explications des sous-critères

<http://www.boussole21.ch/>

État de Vaud (2010) Jalons 8 – Boussole 21 : Évaluation de la durabilité des projets sur Internet

HotellerieSuisse (15 janvier 2021) – Boussole de durabilité

<https://www.hotelleriesuisse.ch/fr/branche-et-politique/principes-politiques/developpement-durable>

Office fédérale du développement territorial (ARE), 2007 : Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Guide pratique

Rapport Brundtland (WCED, *Our Common Future*, 1987, p. 43) [Support de cours « CAS Tourisme, innovation et durabilité – Module « Enjeux du tourisme durable »].]

### Internet

Ançay, Jean-Marie (2016) : Le panorama de Sorniot, 4<sup>ème</sup> édition

[https://www.bienvenuechezim.sitew.ch/Panoramas\\_de\\_Fully.b.htm](https://www.bienvenuechezim.sitew.ch/Panoramas_de_Fully.b.htm)

Cabane de Sorniot (2021) : site Internet

<https://sorniot.chavalard.com/>

Cabane de Sorniot (2021) : site Internet (tarifs)

<https://sorniot.chavalard.com/wp-content/uploads/2021/06/tarifs.pdf>

National Centre for Climate Services – Scénarios climatiques CH2018 Alpes (20.11.2018)

<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/regions/grandes-regions/alpes/scenarios-climatiques-ch201-alpes.html>

Nouvelliste (07.02.2020) : Le Valais veut évaluer la durabilité de ses projets

<https://www.lenouvelliste.ch/dossiers/vers-un-valais-durable/articles/le-valais-veut-evaluer-la-durabilite-de-ses-projets-906993>

Objectifs de développement durable, ONU

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

## **Annexes**

Annexe 1 – Ski Club Chavalard Fully – Statuts du 6 novembre 2015

Annexe 2 – Les Hauts de Fully et Sorniot [carte topographique] (F. Dorsaz, 2021)

Annexe 3 – Site de Sorniot [orthophoto] (F. Dorsaz, 2021)

Annexe 4 – Services industriels de la Commune de Fully, Lettre d'information n°22 (mai 2021)

Annexe 5 – Cabane de Sorniot – Résultat complet de l'évaluation de la durabilité selon la Boussole 21

## Annexe 1 - Ski Club Chavalard Fully – Statuts du 6 novembre 2015

### Statuts du Ski-Club Chavalard

#### I. Dispositions générales

##### *Dénomination, constitution, siège*

**Article premier** – Sous le nom de " Ski-Club Chavalard Fully " il existe dès le 23 janvier 1937 une association organisée, ayant pour but de développer le sport du ski et d'en faciliter la pratique à ses membres.

La durée de la société est illimitée.

Son siège est à Fully.

##### *But*

**Art. 2** – Il tâche d'atteindre ce but en faisant tout ce qui lui semble être dans l'intérêt des membres et spécialement :

- a. en faisant donner des cours de ski ;
- b. en organisant et subventionnant des courses, des concours, des camps et journées sportives ;
- c. en facilitant l'acquisition de matériel et la participation aux diverses activités ;
- d. en promouvant les divers sports de neige ;
- e. en aménageant, construisant ou louant des cabanes ou autres refuges.

#### II. Sections

**Art. 3** – Le S.C.C.F. est composé de 3 sections :

1. le Ski-Club Chavalard (S.C.C) ;
2. le mouvement O.J. ;
3. les cabanes.

#### III. Membres

**Art. 4** – Sont membres du S.C.C.F. :

- a. les personnes en faisant partie au 6 novembre 2015 ;
- b. celles admises conformément aux dispositions ci-après.

##### *Admission*

**Art. 5** – Peuvent être admises dans le S.C.C.F. les personnes âgées d'au moins quinze ans.

**Art. 6** – La demande d'admission doit être adressée par écrit au comité du club.

Les membres O.J. sont admis sans finance d'entrée, sur proposition du chef O.J.

**Art. 7** – L'assemblée générale, sur préavis du comité, vote, à la majorité relative des membres présents, l'admission ou le refus de tout candidat.

La qualité de membre du S.C.C.F. ne s'acquiert, au demeurant, qu'après paiement de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle.

##### *Finance d'entrée, cotisation*

**Art. 8** – Chaque nouveau membre paie à la caisse du club une finance d'entrée fixée par le comité ; Il reçoit alors un exemplaire des présents statuts.

**Art. 9** – Les cotisations sont perçues dans la règle au début de la saison d'hiver.

##### *Démission, radiation, exclusion*

**Art. 10** – Les démissions doivent être adressées par écrit au comité du club.

**Art. 11** – Tout membre qui, après avoir été mis en demeure, n'aura pas acquitté ses cotisations annuelles dans le délai qui lui a été imparti, sera radié d'office.

**Art. 12** – Exception est faite à l'article précédent en faveur des membres quittant Fully durant une ou plusieurs saisons de ski, à la condition expresse, toutefois, qu'ils adressent une demande par écrit au comité.

**Art. 13** – Tout membre qui, de façon quelconque, agit contrairement aux intérêts de la société, sera exclu.

**Art. 14** – L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des 3/4 des voix des membres présents.

**Art. 15** – Un membre exclu peut être réintégré dans le S.C.C.F. s'il en fait la demande. Sa réintégration doit être votée par l'assemblée générale et acceptée par les 3/4 des voix des membres présents.

**Art. 16** – En cas de démission, radiation ou exclusion, les membres ne pourront émettre aucune prétention à l'avoir de la société.

##### *Membres d'honneur, vétérans*

**Art. 17** – L'assemblée générale peut nommer des personnes qui se sont dévouées pour la société ou à la cause du ski, membres honoraires, et parmi ceux-ci choisir un président d'honneur.

Il n'est pas nécessaire pour être membre honoraire, d'être membre du S.C.C.F.

**Art. 18** – Sont d'office membres honoraires les membres du S.C.C. F. après 40 ans d'activité. Ceux-ci doivent s'annoncer au comité.

**Art. 19** – Les membres honoraires sont dispensés de toutes cotisations.

#### IV. Organisation

**Art. 20** – Les organes de la société sont :

1. l'assemblée générale;
2. le comité;
3. les vérificateurs de comptes.

##### *Assemblée générale*

**Art. 21** – L'assemblée générale se compose de tous les membres de la société.

**Art. 22** – Elle est présidée par le président du club.

A défaut de président, l'assemblée générale est présidée par un autre membre du comité.

**Art. 23** – Si le comité le juge utile, ou si le cinquième des membres en fait la demande au comité, l'assemblée générale est convoquée extraordinairement.

**Art. 24** – L'assemblée générale ordinaire est convoquée une fois par année en automne.

#### *Convocation*

**Art. 25** – Le comité doit convoquer par écrit les membres du S.C.C.F. en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire et leur communiquer l'ordre du jour, au moins 3 jours avant l'assemblée.

**Art. 26** – L'assemblée discute tout d'abord les sujets figurant à l'ordre du jour et les propositions s'y rattachant directement.

**Art. 27** – L'assemblée vote à main levée et à la majorité des membres présents, sous réserve de l'article 28.

**Art. 28** – Le vote au bulletin secret a lieu si un cinquième des membres présents le demande.

**Art. 29** – L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société; elle a, entre autres, les attributions suivantes :

- a. nomination du comité;
- b. nomination des vérificateurs des comptes;
- c. nomination des membres honoraires;
- d. approbation du rapport et des comptes annuels;
- e. fixation du montant des cotisations annuelles;
- f. révision des statuts ;
- g. discussion et établissement du programme annuel.

#### *Comité*

**Art. 30** – Le comité est composé de 7 membres au minimum élus par l'assemblée générale pour une période de 2 ans.

Des membres supplémentaires, valablement élus par l'assemblée générale, peuvent se mettre à disposition du comité pour les diverses activités du club.

**Art. 31** – Le comité se compose, en principe, du président, du secrétaire, du caissier, du chef O.J., du responsable de la cabane de Sorniot, du responsable de la cabane de Fénestral, et d'un membre.

**Art. 32** – Les fonctions de certains membres du comité pourront être rétribuées sur décision de l'assemblée générale.

**Art. 33** – Chaque membre du comité est nommé séparément et est immédiatement rééligible.

**Art. 34** – Le comité administre les affaires de la société, conformément aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

L'association est valablement engagée par la signature collective du président et du caissier.

A défaut de président, l'association est valablement engagée par la signature collective du caissier et du secrétaire.

**Art. 35** – Le président a la direction générale de la société. Il convoque le comité lorsqu'il le juge utile ou que deux membres du comité en font la demande.

A défaut de président, la direction générale de l'association est assumée par l'ensemble des membres du comité, collectivement.

**Art. 36** – Le caissier est seul responsable de la caisse et doit en rendre compte chaque année à l'assemblée générale.

**Art. 37** – Le secrétaire doit s'occuper de la correspondance et tenir un protocole de toutes les séances du comité et de l'assemblée générale. Ce protocole doit être approuvé à la séance suivante.

**Art. 38** – Les responsables des cabanes ont tâche l'administration, le gardiennage, l'engagement de gérant, d'employés et/ou de bénévoles, de subvenir au besoin et à l'entretien de la cabane, de surveiller la bonne tenue de l'établissement.

**Art. 39** – *abrogé*

**Art. 40** – Le chef O.J. a pour tâches d'organiser et gérer le mouvement O.J. Il veille à la formation des jeunes.

**Art. 41** – Le membre se met à disposition du comité pour les diverses activités du club.

**Art. 42** – Toute dépense extraordinaire et non décidée par l'assemblée pourra être effectuée par le comité jusqu'à concurrence d'une somme de Fr. 2'000.-. Pour les cabanes, ce montant s'élèvera à Fr. 8'000.-; pour le mouvement O.J., à Fr. 2'000.- .

#### *Vérificateurs des comptes*

**Art. 43** – Lors de la nomination du comité, et pour la même période, l'assemblée générale nomme deux vérificateurs des comptes, choisis en dehors du comité.

**Art. 44** – Ils ont pour mission d'étudier le rapport sur les comptes que doivent présenter chaque année le comité, le mouvement O.J. et les cabanes, de vérifier la comptabilité et de proposer à l'assemblée générale l'approbation ou la non approbation des comptes.

#### **V. Révision des statuts**

**Art. 45** – La révision totale ou partielle des présents statuts pourra avoir lieu en tout temps sur l'initiative du comité ou à la demande d'un dixième des sociétaires. Elle ne pourra toutefois être décidée que si elle est prévue à l'ordre du jour et ne sera valable que si elle est acceptée à la majorité des trois quarts des membres présents.

#### **VI. Dissolution de la société**

**Art. 46** – La dissolution de la société doit être votée par les ¾ des membres présents à l'assemblée générale, le nombre de membres présents devant être égal à la moitié au moins du nombre total des sociétaires.

**Art. 47** – En cas de dissolution, l'actif du S.C.C.F., y compris les archives, deviendra propriété de l'Association valaisanne des clubs de ski, excepté les cabanes qui seront léguées à la bourgeoisie de Fully.

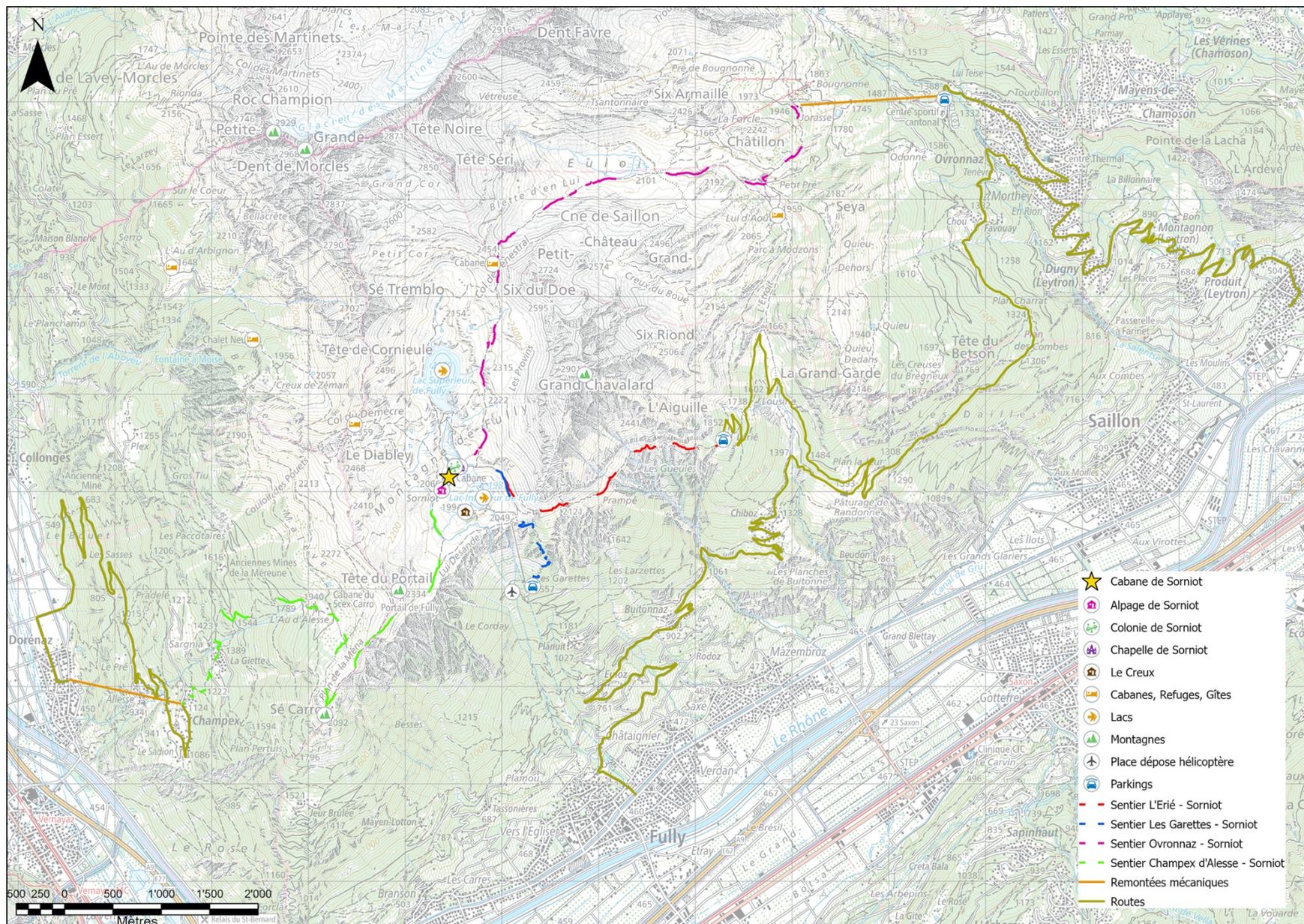
**Art. 48** – Conformément à l'article ci-dessus, les membres du S.C.C.F. n'ont droit à aucune part des avoirs de la société en cas de dissolution.

**Art. 49** – Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive à Fully le 6 novembre 2015 et entrent immédiatement en vigueur. Ils modifient les statuts adoptés à l'assemblée générale du 6 novembre 1998.

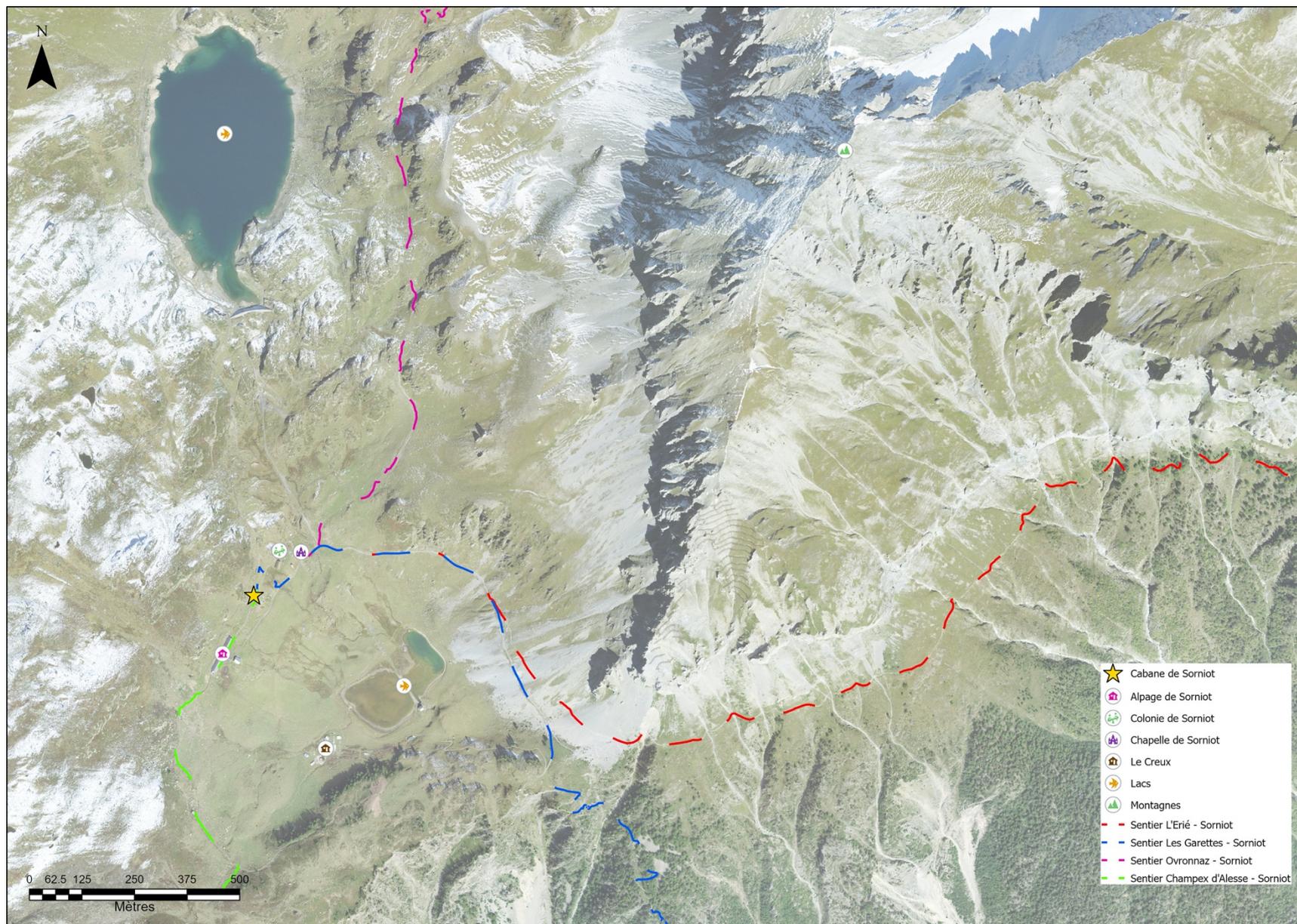
  
La secrétaire  
Virginie Dorsaz

  
Le caissier  
Frédéric Dorsaz

Annexe 2 - Les Hauts de Fully et Sorniot [carte topographique] (F. Dorsaz, 2021)



### Annexe 3 - Site de Sorniot [orthophoto] (F. Dorsaz, 2021)



## Annexe 4 - Services industriels de la Commune de Fully, Lettre d'information n°22 (mai 2021)

### Plan d'irrigation 2021

Pour 2021 le plan d'irrigation est valable dès le 1er juillet 2021.

En fonction de la situation une information sur internet sera transmise sous [www.fully.ch](http://www.fully.ch). Vous trouverez également les zones d'irrigation sur le cadastre informatisé communal SIT : <http://www.fully.ch/fr/Vivre-a-Fully/Services-municipaux/Cadastre-SIT/>

**L'utilisation des robinets d'irrigation pour les vignes est réservée uniquement à cet usage. Les robinets ne servant plus à l'irrigation des vignes seront démontés. Merci pour votre collaboration.**



la lettre d'information des  
Services Industriels  
de la Commune de Fully

mai 2021  
n°22



---

### Informations

**MULTIMÉDIA**

Nous continuons le déploiement de la  **fibre optique**  sur la commune et pouvons proposer sur tout le réseau des abonnements jusqu'à 500 Mbit/s, voire 1Gbit/s. Le réseau multimédia des SI Fully propose les produits net+ : consultez les offres  **Combo BLI BLA BLO**  sous [www.sinergy.ch](http://www.sinergy.ch)



**INSTALLATION SOLAIRE**

Attention au démarchage par téléphone pour les panneaux solaires, ce ne sont en aucun cas les autorités qui mandatent ces sociétés. Faites confiance à votre électricien local ou aux installateurs référencés par SwissSolar [www.swissolar.ch/fr/](http://www.swissolar.ch/fr/) et l'association valaisanne des installateurs solaires <https://avis-pv.ch/>. Bénéficiez dans tous les cas des subventions fédérales « Pronovo » et de la subvention communale en plus des réductions d'impôts. Le produit  **Horizon**  vous permet bien souvent des économies supplémentaires. [www.fully.ch/SI Fully](http://www.fully.ch/SI Fully)



**BORNE DE RECHARGE PRIVÉE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Une  **autorisation**  pour l'installation de borne de recharge pour les véhicules électriques est nécessaire auprès des SI Fully avant son installation.

### Les SI Fully votre fournisseur en énergie renouvelable

Votre fournisseur d'électricité : Services Industriels de Fully, CP 43, 1926 Fully  
Contact : Tél. 027 747 11 70 / [services.industriels@admin.fully.ch](mailto:services.industriels@admin.fully.ch)

Année de référence : 2020

L'électricité que nous avons fournie à nos clients était composée de :

en %	Total	Provenance: Suisse
Énergies renouvelables	100.0 %	100.0 %
Énergie hydraulique	88.1 %	88.1 %
Autres énergies renouvelables	4.9 %	4.9 %
Énergie solaire	4.9 %	4.9 %
Énergie éolienne	0.0 %	0.0 %
Biomasse	0.0 %	0.0 %
Géothermie	0.0 %	0.0 %
Électricité encouragée*	7.0 %	7.0 %
Énergies non renouvelables	0.0 %	0.0 %
Énergie nucléaire	0.0 %	0.0 %
Agents énergétiques fossiles	0.0 %	0.0 %
Pétrole	0.0 %	0.0 %
Gaz naturel	0.0 %	0.0 %
Charbon	0.0 %	0.0 %
Déchets	0.0 %	0.0 %
Agents énergétiques non vérifiables	0.0 %	0.0 %
Total	100.0 %	100.0 %

\* Électricité encouragée: 48.7% hydraulique, 17.6% solaire, 3.0% éolienne, 30.7% biomasse et déchets issus de la biomasse, 0% géothermie



Services Industriels de la Commune de Fully, Rue de l'Église 46, 1926 Fully  
Tél. 027 747 11 70, Fax 027 746 21 85, [services.industriels@admin.fully.ch](mailto:services.industriels@admin.fully.ch)

## Annexe 5 – Cabane de Sorniot – Résultat complet de l'évaluation de la durabilité selon la Boussole 21

### CAS TID - Cabane de Sorniot

#### Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par le Bureau de la durabilité de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

#### Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Dorsaz Frédéric  
Email : frederic.dorsaz@gmail.com  
Institution : : Cabane de Sorniot  
Département : :  
Service : :

#### Co-auteurs

---

#### Informations sur le projet

Description : La cabane de Sorniot - appartenant au Ski Club Chavalard de Fully - est un refuge de moyenne montagne situé en Valais. Elle est principalement gérée par des bénévoles. Toutefois, durant la haute saison - fin juin à fin septembre -, deux gardiens sont engagés. La boussole 21 est appliquée à la cabane de Sorniot en tant que produit touristique existant. Elle est également utilisée en vue des éventuels futurs travaux importants à effectuer à la cabane, notamment l'agrandissement du local des gardiens.

Effet levier Faible

Domaines concernés :	<b>Economie</b>	<b>Environnement</b>	<b>Société</b>
	Moyennement	Moyennement	Moyennement

#### Commentaire général sur l'évaluation

En préambule, il convient de rappeler qu'il s'agit de l'évaluation d'un produit touristique existant. Les résultats de cette évaluation ont donc pour but principal de dresser un bilan de la cabane de Sorniot sous l'angle du développement durable. Cette analyse doit permettre également d'identifier les améliorations qui peuvent être apportées dans la gestion de la cabane d'un point de vue du développement durable. Elle peut également mettre en évidence les points importants à prendre en compte pour les futurs projets de la cabane, notamment l'agrandissement du local des gardiens.

D'une manière générale et à l'aide du graphique « radar », l'évaluation « développement durable » de la cabane de Sorniot montre que sa gestion et son exploitation se fait déjà dans une perspective de durabilité, la majorité des critères prise en considération ayant été jugée favorable voire très favorable.

Dans sa dimension environnementale, l'analyse de durabilité faite à l'aide de la Boussole 21 met en évidence clairement plusieurs points à améliorer :

- Gestion des eaux, notamment les eaux usées ;
- Mobilité, accessibilité aux départs des sentiers menant à la cabane ;
- Gestion de la hausse de la fréquentation des milieux de montagne.

Toutefois, pour ces critères, la cabane de Sorniot ne peut que jouer un effet de levier, notamment auprès des autorités politiques. En effet, il s'agit de problématique relevant d'une échelle communale voire intercommunale et la marge de manœuvre de la cabane est faible. D'un point de vue environnemental, la cabane de Sorniot peut toutefois mener des réflexions pour trouver des moyens d'économiser sa

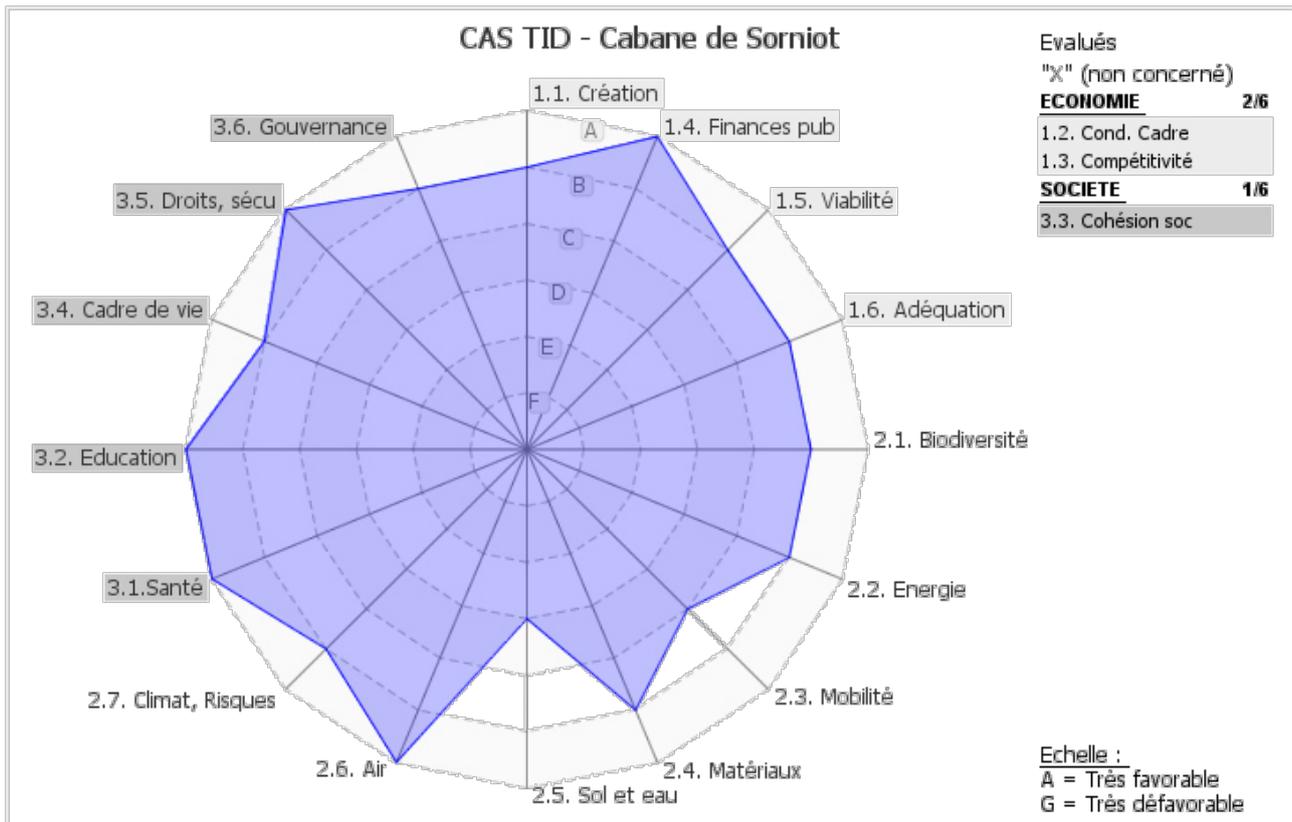
Outil mis à disposition par le Bureau de la durabilité de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

consommation en ressources, en particulier l'eau, l'énergie et les matériaux. Des réflexions doivent également être entreprises pour optimiser la gestion des déchets.

L'axe « social » est jugé comme favorable à très favorable. En effet, la cabane de Sorniot peut jouer un rôle important pour la santé et la prévention. De plus, elle offre un cadre de vie et de détente exceptionnel. Dans cette dimension, le risque le plus grand concerne le système de gestion basé sur le bénévolat. En effet, les associations bénévoles sont soumises à toujours plus de contraintes et de responsabilité tant administratives que juridiques. Le risque est le désengagement ou le non-engagement des personnes en tant que bénévoles. L'aspect "contrainte" de cette fonction est de plus en plus prédominant par rapport à la satisfaction d'entreprendre une action pour le bien de la collectivité. Les associations bénévoles sont également soumises à de plus en plus de responsabilités. Ce risque est aussi indirectement lié au système de gouvernance du Ski Club Chavalard Fully qui pourrait être optimisé. En effet, sa structure, basée sur quatre comités distincts en partie indépendants, est complexe et manque de transparence et d'efficacité.

Dans sa dimension économique, la cabane de Sorniot engendre des retombées économiques directes et indirectes pour la région, crée des emplois et utilise peu de finances publiques. Toutefois, elle doit être particulièrement attentive à offrir de bonnes conditions de travail pour fidéliser ses gardiens d'été et, indirectement sa clientèle. Elle doit également analyser avec attention ses ressources financières afin d'assurer sa viabilité et de permettre les investissements futurs inévitables avec le temps et les conditions climatiques de la moyenne montagne.

## Évaluation de chaque critère



### Échelle de notation

<b>A</b>	Très favorable
<b>B</b>	Favorable
<b>C</b>	Favorable avec quelques réserves
<b>D</b>	Moyen
<b>E</b>	Défavorable avec quelques points favorables
<b>F</b>	Défavorable
<b>G</b>	Très défavorable
<b>X</b>	Pas concerné

### Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

## Economie

### 1.1. Création et distribution de richesses

B - Favorable

#### Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La cabane peine à fidéliser ses gardiens d'été à cause des conditions de travail et salariales pas très attrayantes pour s'engager sur plusieurs saisons. Les gardiens d'été restent en général 2 ou 3 saisons, rarement plus, soit par choix personnel - changement de style de vie par exemple - ou par opportunité propositions d'emplois à durée indéterminée - moins de précarité -, etc.

La cabane de Sorniot crée deux postes de travail à plein temps pendant 3 mois - saison d'été. Le reste de l'exploitation est gérée par des bénévoles. La cabane ne souhaite pas modifier son modèle de gestion à court ou à moyen terme. Il n'est pas prévu pour l'instant de mettre la cabane en gérance ou de fonctionner entièrement sur avec des bénévoles.

Les activités en montagne attirent toujours plus de monde, notamment depuis la crise du COVID-19.

Depuis quelques années, les gardiens d'été doivent produire/servir de plus en plus de repas et de boissons sur toute la journée en plus du travail quotidien nettoyage, accueil des hôtes du soir, cuisine, etc..

Le même salaire est proposé aux gardiens employés par la cabane pour la saison d'été.

Le comité de gestion de la cabane souhaite promouvoir de plus en plus les producteurs locaux. Aussi, l'approvisionnement se fait dans la mesure du possible directement auprès des productions/vendeurs locaux boucherie / Légumes / Jus de fruits / Bières artisanales / Vins / Boulangerie / Confitures.

**Risques de répercussions négatives** : La clientèle de la cabane y revient régulièrement notamment car elle connaît les gardiens, leur accueil, leur cuisine, etc. Avec un changement régulier de gardiens, d'une part, la cabane prend un risque à chaque changement de gardiens - nouvelle cuisine, accueil moins bon, etc.. De plus, il y a aussi un risque d'épuisements du comité de gestion qui est bénévole et qui doit régulièrement entreprendre une nouvelle démarche d'embauche. Ce travail s'ajoute aux tâches usuelles et met le comité de gestion sous pression - crainte de ne pas trouver de nouveaux gardiens, bon choix, etc..

Par rapport à productivité économique, il existe un risque d'épuisement des gardiens au fil des semaines et donc de productivité travail 7/7 jours pendant 3 mois. Ceux-ci ont toujours moins de temps à disposition pour se ressourcer balade en montagne, temps de repos, etc.

**Potentiel d'amélioration** : Revoir les conditions de travail et le système salarial pour permettre de fidéliser sur une plus longue période les gardiens d'été. Cela implique également de repenser l'organisation de la saison d'été pour permettre aux gardiens salariés d'avoir notamment plus de temps de repos.

Il y a toujours une part importante de produits qui viennent de la grande distribution. Il convient d'analyser si une partie de cette marchandise pourrait être achetée auprès de producteurs locaux.

### 1.2. Conditions cadre pour l'économie

X - Pas concerné

#### Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins

de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** La cabane de Sorniot n'est pas concernée pas cette thématique

**Risques de répercussions négatives :**

**Potentiel d'amélioration :**

**1.3. Compétitivité de l'économie et innovation**

**X - Pas concerné**

**Liste des sous-critères :**

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** De part sa structure basée principalement sur le bénévolat et étant une association à but non lucratif, la cabane de Sorniot n'a pas les ressources nécessaires tant financières qu'humaines pour envisager notamment une certification ou d'offrir des formations continues à ses bénévoles ou employés. Ce critère a été jugé comme non pertinent par conséquent.

**Risques de répercussions négatives :**

**Potentiel d'amélioration :**

**1.4. Finances publiques**

**A - Très favorable**

**Liste des sous-critères :**

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** Pour sa rénovation, la cabane a bénéficié d'un crédit LIM du canton du Valais - actuel "NPR". D'autres sources de financement ont été recherchées: dons privés et publics communes de la région, Loterie romande, bénévolat. Aucun prêt dans une banque n'a été contracté. Les prochains importants travaux - notamment agrandissement du local des gardiens - nécessiteront un nouveau prêt privé ou public. A ce jour, le crédit LIM est presque totalement remboursé - solde de 30'000 CHF à rembourser au 1er janvier 2021.

Le Ski Club Chavalard, dont fait partie la cabane de Sorniot, paie des impôts et est soumis à la TVA. Les gardiens d'été sont soumis à l'impôt sur le revenu - impôts prélevés directement à la source.

La capacité d'action des collectivités publiques ici, la commune de Fully notamment, concernent principalement la mobilité - entretien de la route et des sentiers ainsi que des équipements énergie, eau potable, eaux usées, déchets, etc. La cabane étant située sur un terrain appartenant à la bourgeoisie de Fully et offrant des prestations publiques, la commune de Fully participe à certains frais - par exemple don à la cabane de tables pour la terrasse, etc.

**Risques de répercussions négatives :**

**Potentiel d'amélioration :** Un point à améliorer est la communication entre les différents partenaires des

Hauts de Fully chalet du Creux, Alpage, Colonie, Cabane, notamment pour ce qui concerne les transports en hélicoptères et l'évacuation des eaux qui posent problème actuellement d'un point de vue environnemental.

## 1.5. Faisabilité et viabilité du projet

B - Favorable

### Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Lors de sa rénovation, la cabane a pu démontrer sa capacité d'investissement. Le crédit LIM - actuel NPR - accordé par le canton du Valais est presque entièrement remboursé aujourd'hui solde de 30'000 CHF.

Jusqu'à quelques années la cabane dégagait un bénéfice d'exploitation confortable. Toutefois depuis quelques années, notamment en 2020 lors de la crise du COVID, le chiffre d'affaire augmente mais pas le bénéfice. En effet, la cabane est plus fréquentée à la journée ce qui réduit la marge faite par la cabane par exemple par rapport à des nuitées.

Des transformations doivent être envisagées notamment l'agrandissement du local des gardiens. Les risques sont tant financier - ressources financières suffisantes ? - que sur le plan des procédures autorisation de construire hors de la zone à bâtir à obtenir.

En ce qui concerne les contraintes légales, on peut relever l'obtention des autorisations de construire. A titre d'exemple, la colonie de Sorniot a eu des difficultés à obtenir cette autorisation notamment en raison de la question de l'évacuation des eaux usées.

**Risques de répercussions négatives** : Le risque est de ne pas dégager suffisamment de liquidité pour pouvoir engager des travaux plus importants à l'avenir notamment pour le projet d'agrandissement du local de gardiens et d'éventuels réparations coûteuses et non prévues.

**Potentiel d'amélioration** : Le comité de gestion de la cabane, éventuellement avec l'aide de la fiduciaire doit analyser de manière détaillée les produits et les charges d'exploitation.

Pour les futurs travaux importants notamment agrandissement local des gardiens. Une analyse fine des ressources financières doit être effectuée. Sur les plans des procédures une demande de renseignement devrait être déposée auprès de l'autorité cantonale compétente pour les autorisations de construire Commission cantonale des constructions - CCC.

## 1.6. Conformité et adéquation aux besoins

B - Favorable

### Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : De manière générale, la cabane répond aux besoins tant du club qu'à l'offre touristique et qu'à la demande des clients. Toutefois, on peut constater que certains week-ends de la saison d'été ou de l'automne, la cabane est complète. A contrario, en dehors de la "très haute saison" juillet/août, la cabane est parfois sous-occupée en particulier la semaine.

La cabane va dans le sens de la diversification des activités en montagne tourisme doux.

Le système de gouvernance au sein du Ski Club Chavalard est plutôt complexe. Il est organisé en plusieurs comités. L'historique du club pose également quelques problèmes de communication.

**Risques de répercussions négatives :**

**Potentiel d'amélioration :** Des réflexions devraient être menées pour permettre de mieux répartir la clientèle - meilleure occupation la semaine. Ces réflexions pourraient être orientées pour attirer une clientèle plus âgée retraités la semaine ou alors les écoles.

Les différentes entités du Ski Club doivent mieux communiquer et essayer de trouver un système plus efficace de gouvernance. Par ailleurs, la collaboration avec les autres institutions de la région devrait être améliorée, notamment avec l'Office du tourisme de Fully ou/et avec l'Association du Tour des Muverans.

## Environnement

### 2.1. Diversité biologique et espace naturel

**B - Favorable**

**Liste des sous-critères :**

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** A Sorniot, des espèces rares ou menacées sont présentes - p. ex. Gypaète - ainsi que des espèces courantes. Par contre, la forte présence humaine - cabane, colonie, alpage, etc. - peut fortement impacter ces espèces.

A part l'emprise de la cabane et de son environnement immédiat - terrasse -, les surfaces sont à l'état naturel.

Actuellement, il y a une stabilité des écosystèmes à Sorniot.

**Risques de répercussions négatives :** Un afflux plus importants de randonneurs pourraient mettre en péril l'équilibre de l'écosystème de Sorniot.

**Potentiel d'amélioration :** La cabane peut jouer un rôle important vis-à-vis de la préservation de ces espèces. Les gardiens de la cabane, tant les bénévoles que les employés peuvent jouer ce rôle de sensibilisation des clients. Peut-être qu'une "formation" de ces gardiens pourraient être envisagés en collaboration avec des professionnels - biologistes, etc.

### 2.2. Energie

**B - Favorable**

**Liste des sous-critères :**

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** La cabane a été récemment rénovée 2008 selon les standards Minergie même si elle n'est pas labellisée en tant que telle.

La cabane est reliée au réseau communal pour ce qui concerne l'électricité. 100% de l'électricité fournie

par les services industriels de la commune de Fully est d'origine renouvelable. Pour le chauffage, la cabane est équipée d'une pompe à chaleur air/eau et d'un poêle à bois.

Actuellement, la cabane ne produit pas d'énergie.

**Risques de répercussions négatives** : Avec le développement des VTT électriques, la cabane envisage de poser des bornes de recharge. Toutefois, cela induirait inévitablement une augmentation de la consommation d'énergie.

**Potentiel d'amélioration** : La cabane pourrait inventorier les appareils électroménagers utilisés à la cabane et analyser leur consommation énergétique. Au moment de leur remplacement, l'achat de nouveaux appareils à basse consommation énergétique devrait être privilégié.

Lors des prochains travaux importants, il peut être intéressant de se demander si la production d'énergie renouvelable pourrait être envisagée, notamment par la pose de panneaux solaires.

### 2.3. Mobilité et territoire

C - Favorable avec quelques réserves

#### Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : S'agissant d'une cabane de montagne dont le départ du sentier principal parking de l'Erié est éloigné d'un centre ou d'une station touristique, il est difficile d'envisager une vraie alternative à la voiture pour y accéder. Toutefois, une navette Fully - l'Erié fonctionne durant les weekends d'été principalement.

**Risques de répercussions négatives** : 2021 pourrait être la dernière année d'existence de la navette Fully - l'Erié. En effet, selon la commune de Fully, cette navette n'est pas suffisamment utilisée. La commune de Fully mène une réflexion sur la communication et sur les horaires de la navette.

**Potentiel d'amélioration** : La cabane de Sorniot pourrait intensifier sa collaboration avec la commune et l'OT de Fully pour valoriser la navette et éventuellement étendre son offre.

La cabane pourrait également mettre en avant l'accès à la cabane depuis Ovronnaz qui est accessible en transports publics.

Un projet de liaison plaine-montagne entre Fully et Chiboz est à l'étude. Certaines voix proposent de prolonger ce tracé jusqu'à l'Erié - quelles est la faisabilité économique, technique et environnementale d'un tel projet?

### 2.4. Consommation de matériaux et recyclage

B - Favorable

#### Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La consommation de matériaux concernent a priori principalement les achats en lien avec le ravitaillement et dans une moindre mesure ceux en lien avec les travaux effectués à la cabane. Toutefois, les achats concernant le ravitaillement se font en grande quantité, ce qui a tendance à réduire la quantité d'emballage.

Pour les futurs projets de rénovation des matériaux recyclables sont envisagés - bois principalement.

Le papier/carton, le verre, les métaux et le PET sont recyclés. Les déchets organiques sont en principe mis à l'arrière de la cabane. Les randonneurs sont invités à ramener leurs déchets en plaine.

Il n'est pas certain que les matériaux spéciaux soient bien triés de manière à assurer un recyclage/traitement adéquat.

Que ce soit la réparation d'appareil pour assurer une durée de vie plus longue, il faut probablement prévoir un transport par hélicoptère de l'appareil vers la plaine pour le réparer.

**Risques de répercussions négatives** : Une augmentation de la fréquentation de la cabane peut induire une augmentation des déchets. Par conséquent, plus de rotations par hélicoptère doivent être envisagées pour amener ces déchets en plaine.

Pour réparer des appareils lourds ou/et encombrants, seul le transport par hélicoptère est possible. Cela implique des rotations supplémentaires. Toutefois, un transport par hélicoptère doit être également prévu pour des appareils neufs.

**Potentiel d'amélioration** : Il peut être intéressant d'analyser les achats effectués ces dernières années pour identifier si une réduction des déchets induits - notamment les emballages - est possible.

Sensibilisation les clients/randonneurs à emporter leurs déchets avec eux en plaine dans le but d'éviter des rotations d'hélicoptères.

Une attention particulière sera portée sur la provenance des matériaux favoriser le local.

Diminuer la quantité de déchets à recycler pour éviter leur transport par la suite vers la plaine par hélicoptère.

Sensibilisation des gardiens à limiter les déchets organiques. Analyser l'opportunité de créer un vrai compost. Toutefois la question de son utilité peut se poser.

Sensibilisation des gardiens à trier ces déchets de manière adéquate.

Assurer un entretien régulier des appareils de manière adéquate pour allonger la durée de vie. Analyse du coût/bénéfice d'un transport hélicoptère par rapport à un changement ou une réparation des appareils.

## 2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

D - Moyen

### Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau /

Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** La cabane n'utilise pas de substances polluantes dans le sol. Par contre, elle utilise des produits de nettoyage à base d'agents chimiques.

Les Hauts de Fully connaissent un problème par rapport à l'évacuation des eaux usées. Il existe des risques de pollutions des eaux qui sont notamment utilisées pour alimenter en eau potable la commune de Fully. Sorniot est en partie situé dans des zones de protection des eaux souterraines.

La cabane de Sorniot est reliée au réseau d'eau potable de la commune. Cet accès rapide et sans contrainte à l'eau ne favorise pas son économie. Contre rémunération, deux douches sont à disposition des clients.

**Risques de répercussions négatives :** Une augmentation de la fréquentation implique une augmentation des besoins en eau.

**Potentiel d'amélioration :** Analyser s'il est possible de se fournir en produits de nettoyage plus naturels

Pour ce qui concerne le traitement des eaux usées, des discussions sont en cours principalement entre la commune de Fully et le canton du Valais Service de l'environnement pour trouver une solution à cette problématique. Entre temps, le canton préconise de ne pas utiliser les toilettes et demandent d'installer des toilettes sèches ou chimiques.

Sensibilisation des gardiens et des clients à économiser l'eau.

**2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur**

**A - Très favorable**

**Liste des sous-critères :**

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation :** Ces émissions concernent principalement les transports en hélicoptères. On peut aussi noter que la plupart des clients/ randonneurs viennent en voiture jusqu'au départ des sentiers menant à la cabane.

Le réfectoire de la cabane est très bruyant - résonance - et conduit à des conditions de travail pénible pour les gardiens lorsque la cabane accueille beaucoup de monde.

**Risques de répercussions négatives :**

**Potentiel d'amélioration :** Analyser comment il est possible de diminuer le nombre de rotation par hélicoptère.

Favoriser le covoiturage, l'utilisation de la navette l'accès depuis Ovronnaz, station accessible par les transports publics par le biais du site Internet de la cabane qui va être remis au goût du jour.

Amélioration de l'isolation acoustique de la cabane, principalement du réfectoire.

## 2.7. Changement climatique et risques

B - Favorable

### Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : En principe, la cabane elle-même produit directement peu de CO2. Par contre les transports tant des personnes - voitures - que du matériel - par hélicoptères - ont probablement un impact important sur le bilan CO2 de la cabane.

### Risques de répercussions négatives :

**Potentiel d'amélioration** : Réalisation d'un écobilan de la cabane

## Société

### 3.1. Santé et prévention

A - Très favorable

### Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : L'accès à la cabane se fait uniquement par une randonnée minimum 1h. De ce fait, elle promeut l'activité physique. De plus, une compétition de course à pied a lieu chaque année arrivée de la course Fully-Sorniot / Point de ravitaillement pour le Trail des Cabanes.

Accidents professionnels: Les gardiens sont amenés à faire de nombreuses tâches différentes cuisine, nettoyage, bricolage, "jardinage", etc. avec les risques inhérents.

**Risques de répercussions négatives** : L'accès à la cabane se fait par un chemin de randonnée avec les risques liés à la pratique d'activités sportives en montagne chutes / chutes de pierre / etc.. L'augmentation de la fréquentation implique un risque plus important d'accidents.

**Potentiel d'amélioration** : Sensibilisation des clients aux conditions physiques nécessaires pour accéder à la cabane.

Sensibilisation des gardiens à la sécurité quant à l'exercice des tâches.

### 3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

A - Très favorable

### Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : De part sa localisation et son accessibilité uniquement à pied ou à vélo, l'accès à la cabane est en soi une activité sportive. Outre l'aspect sportif, les randonneurs viennent à la cabane pour y passer et partager un bon moment en montagne.

**Risques de répercussions négatives** : L'augmentation de la fréquentation de la montagne et la multiplication des activités randonnée, VTT, etc. implique des conflits d'usage, en particulier entre les randonneurs et les vététistes.

**Potentiel d'amélioration** : Améliorer la cohabitation des utilisateurs de la montagne ou/et amélioration des sentiers pour mieux séparer les flux

Promotion d'autres activités de loisirs cours de yoga, soirée contes et légendes, etc.

### 3.3. Cohésion sociale

X - Pas concerné

#### Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le système de gestion actuelle de la cabane ne permet pas d'envisager cette "cohésion sociale" uniquement deux employés dont les journées sont bien remplies. Sinon le système de bénévolat en place actuellement ne permet pas aux responsables d'avoir suffisamment de temps à disposition. Finalement, il n'est pas envisagé à moyen terme de modifier ce système de gestion.

**Risques de répercussions négatives** :

**Potentiel d'amélioration** :

### 3.4. Cadre de vie et espace public

B - Favorable

#### Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : De manière générale, le cadre de vie globalement est très bon à Sorniot. Toutefois, l'espace de vie pour les gardiens local gardiens manquent d'intimité.

**Risques de répercussions négatives** :

**Potentiel d'amélioration** : Projet d'agrandissement du local gardien en cours d'élaboration

### 3.5. Droits et sécurité

A - Très favorable

#### Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Lors du recrutement des gardiens, aucune discrimination n'a lieu et toutes les candidatures sont analysées de la manière la plus objective possible. Du côté des bénévoles, toute personne intéressée peut les intégrer et la cabane est toujours à la recherche de nouveaux membres.

A priori, il n'existe pas de discrimination et le salaire ne dépend pas du genre.

**Risques de répercussions négatives :**

**Potentiel d'amélioration :**

**3.6. Gouvernance, vie politique et associative**

**B - Favorable**

**Liste des sous-critères :**

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

**Commentaires :**

**Justification de l'évaluation** : La cabane est acceptée par tous et n'est pas remise en question. Les différents travaux prévus sont en général bien acceptés également.

Les travaux importants sont soumis aux gardiens bénévoles pour consultation.

La cabane fait partie de l'association du Ski Club Chavalard et est gérée de manière bénévole.

La structure de l'association est complexe et rend parfois la prise de décision difficile.

La cabane est toujours à la recherche de bénévoles tant pour la gestion comité que pour les travaux et les activités courantes de la cabane.

**Risques de répercussions négatives** : Les associations bénévoles sont soumises à toujours plus de contraintes et de responsabilité tant administratives que juridiques. Le risque est le désengagement ou le non engagement des personnes en tant que bénévoles. Le côté "contrainte" de cette fonction est de plus en plus prédominante par rapport à la satisfaction de faire une action pour le bien public.

**Potentiel d'amélioration** : Amélioration de la structure et du transfert d'informations au sein du Ski Club.

Trouver une manière de promouvoir le statut de "bénévole" pour attirer à nouveau de nouveaux membres soit dans le comité soit comme gardiens.